

# **AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT**

**Evaluation rétrospective du projet d'hydraulique scolaire (CBF 1116 01 Y)**

**Burkina Faso**

## **RAPPORT DEFINITIF**

« L'objet de l'évaluation rétrospective est de formuler une opinion motivée sur la pertinence, l'efficiences l'efficacité, l'impact et la viabilité du projet financé au regard du contexte, de la politique et des procédures d'intervention du groupe AFD. L'évaluateur a examiné les réalisations du projet en fonction des objectifs qui étaient fixés. Il a, par ailleurs, procédé à l'examen du processus d'exécution et de fonctionnement du projet dans ses différentes phases de mise en œuvre et de suivi.

Cette évaluation est financée par l'Agence Française de Développement. Les observations, appréciations et recommandations exprimées dans ce rapport le sont sous la seule responsabilité de leurs auteurs. »

Expert du rapport : Ouango Athanase COMPAORE  
SAWES, Ouagadougou, Burkina Faso

**29 avril 2009**

## **PREAMBULE**

L'évaluation rétrospective du projet d'hydraulique scolaire dans les provinces des Banwa, Kossi, Loroum, Soum, Sissili et Ziro, rentre dans le cadre du nouveau dispositif d'évaluations rétrospectives qui permet d'évaluer, après achèvement et de manière systématique, tous les projets et programmes financés par l'AFD. Cette démarche répond au souci de l'AFD d'assurer une information objective sur la bonne utilisation des fonds publics qu'elle met à disposition des partenaires locaux, mais aussi à sa volonté de mieux connaître le résultat de ses opérations, de tirer les leçons des interventions passées et de promouvoir un dialogue renforcé avec les partenaires.

L'évaluation a été réalisée du 14 décembre 2008 au 10 février 2009 par le bureau d'études SAWES à travers, un consultant, Monsieur Ouango Athanase COMPAORE, Chef de mission, appuyé par sept (07) enquêteurs.

Par ailleurs, l'agence de l'AFD à Ouagadougou a appuyé activement la mission d'évaluation par divers commentaires et suggestions ainsi que par la facilitation des contacts et l'organisation des réunions de lancement et de restitution. C'est le lieu pour nous d'adresser nos remerciements à cette institution pour cette coopération.

Nos remerciements s'adressent aux nombreux interlocuteurs au sein du Ministère de l'enseignement de base, du Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques, aux groupes cibles que sont les élèves, les enseignants et les associations des parents d'élèves.

## TABLE DES MATIERES

<b>LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES .....</b>	<b>4</b>
<b>LISTE DES ANNEXES.....</b>	<b>5</b>
<b>ACRONYMES .....</b>	<b>6</b>
<b>1. RESUME DU RAPPORT.....</b>	<b>7</b>
1.1. Cadre de l'évaluation.....	7
1.2. Principales constatations .....	8
1.3. Conclusions et recommandations.....	12
<b>2. CONTEXTE, OBJECTIFS ET METHODOLOGIE D'EVALUATION .....</b>	<b>14</b>
2.1. Contexte, objectifs et questions centrales de l'évaluation rétrospective du projet hydraulique scolaire.....	14
2.2. Méthodologie de réalisation et déroulement de l'évaluation .....	15
<b>3. BILAN GLOBAL DU PROJET .....</b>	<b>16</b>
3.1. Contexte du projet .....	16
3.2. Zone d'intervention .....	17
3.3. Description du projet.....	18
3.4. Préparation du projet .....	22
3.5. Données financières du projet .....	25
<b>4. PERFORMANCE DU PROJET .....</b>	<b>27</b>
4.1. Pertinence .....	27
4.2. Efficacité .....	30
4.3. Efficience .....	34
4.4. Impacts .....	36
4.5. Viabilité/durabilité .....	38
4.6. Contribution de l'AFD/ additionnalité .....	39
<b>5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>41</b>
5.1. Conclusions .....	41
5.2. Recommandations.....	43

## LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Tableau 1	Résultats attendus du rapport d'évaluation et convention de financement
Tableau 2	Principaux évènements marquant le déroulement du projet
Tableau 3	Prévision de contributions financières
Tableau 4	Etat d'exécution des ressources financières AFD du PHS
Tableau 5	Type de structure gérant le forage dans un échantillon de 50 forages
Tableau 6	Etat et pratiques sur les forages enquêtés
Tableau 7	Ressources financières disponibles au niveau des comités de gestion des ouvrages
Graphique 1	Répartition des femmes en fonction des postes de responsabilité occupés par province
Graphique 2	Répartition des postes clés occupés selon le genre par province
Figure 1	Zone d'intervention du projet

## LISTE DES ANNEXES

Annexe 1	Termes de référence
Annexe 2	Liste des personnes rencontrées
Annexe 3	Programme de travail réalisé
Annexe 4	Grilles secondaires pour l'analyse du projet à travers les critères du CAD et de l'AFD
Annexe 5	Liste des écoles enquêtées et leur localisation
Annexe 6	Existence et état des infrastructures annexes (Tableau n°13 du rapport d'enquêtes)
Annexe 7	Questionnaires des enquêtes administrées
Annexe 8	Planning initial des travaux du projet
Annexe 9	Evolution du nombre d'écoles disposant d'eau potable de 2003-2007
Annexe 10	Compte rendu de la réunion de validation du rapport final provisoire
Annexe 11	Références bibliographiques

## ACRONYMES

AFD	Groupe Agence française de développement/ Agence pays
AME	Association des mères éducatrices
APE	Association des parents d'élèves
CAD	Comité d'aide au développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DAO	Dossier d'appel d'offre
DEP	Direction des études et de la planification
DGAEP	Direction Générale de l'Approvisionnement en Eau Potable
DGH	Direction générale de l'hydraulique
DPEBA	Direction provinciale de l'enseignement de base
DREBA	Direction régionale de l'enseignement de base
EUR	Euro (monnaie de l'union européenne)
FCFA	Franc de la communauté française d'Afrique
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
ONEA	Office national de l'eau et de l'assainissement
PAOEB	Projet d'appui à l'offre éducative de base
PASEB	Projet d'appui au secteur de l'éducation de base
PDDEB	Plan décennal de Développement de l'Education de Base
PN-AEPA	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement
MEBA	Ministère de l'enseignement de base
MEE	Ministère de l'environnement et de l'eau
PHS	Projet d'hydraulique scolaire

## **1. RESUME DU RAPPORT**

### **1.1. Cadre de l'évaluation**

L'Agence Française de Développement a mis en place un nouveau dispositif d'évaluations rétrospectives qui permet d'évaluer, après achèvement et de manière systématique, tous les projets et programmes financés par l'AFD. Cette démarche répond au souci de l'AFD d'assurer une information objective sur la bonne utilisation des fonds publics qu'elle met à disposition des partenaires locaux mais aussi à sa volonté de mieux connaître le résultat de ses opérations, de tirer les leçons des interventions passées et de promouvoir un dialogue renforcé avec les partenaires.

L'évaluation a été réalisée en quatre (04) étapes avec un mixage de plusieurs méthodes :

- La première étape s'est déroulée du 14 décembre au 12 janvier 2009 et comprenait l'examen des termes de référence avec l'AFD, le recueil et l'étude des documents de base et des rapports divers élaborés dans le cadre de la mise en œuvre ainsi que l'élaboration des outils d'investigations. Au titre des outils d'investigations, l'équipe d'évaluation a conçu et transmis au client (AFD), la matrice principale d'évaluation qui identifie tous les sujets et sous sujets à aborder au cours de la mission, des grilles secondaires d'appréciation des cinq (5) critères au niveau de chaque étape et de la performance globale du projet. En outre, un protocole et des fiches d'enquête destinés à l'appréciation des données et informations au niveau des groupes cibles (élèves, enseignants, comités de gestion, APE) ont été élaborés ;
- La deuxième étape menée du 13 janvier au 16 janvier 2009, a consisté aux entretiens individuels avec les acteurs impliqués dans la mise en œuvre (entreprises, maître d'ouvrage, AFD, fournisseurs de pompes) ;
- La troisième étape s'est déroulée du 17 janvier au 28 janvier 2009 et fut consacrée à la conduite des enquêtes sur le terrain par sept (7) enquêteurs et le chef de mission de l'étude ainsi que le dépouillement des données ;
- La quatrième étape, débutée le 30 janvier 2009, a été consacrée à l'analyse des données et informations collectées, la rédaction des principales conclusions et recommandations ainsi que l'élaboration du rapport provisoire de l'évaluation.

## **1.2. Principales constatations**

### **1.2.1. Contexte du Projet**

L'intérêt manifesté par le Burkina Faso pour une amélioration des conditions de vie des élèves et des enseignants s'est traduit par l'adoption du Plan Décennal de Développement de l'Education de Base (PDDEB) en juin 1999 qui complète la Loi d'orientation sur l'éducation du 9 mai 1996 et le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). Ces trois instruments constituent la référence des interventions des opérations du secteur de l'éducation de base. Le PDDEB prévoyait trois phases d'exécution dont la première de quatre ans visait à réunir les conditions pour permettre d'atteindre, d'ici 2010, un taux de scolarisation d'au moins 70%, promouvoir la scolarisation des filles en milieu rural et faire passer le taux d'alphabétisation de 20 à 40% par une extension et une diversification des dispositifs. Il comprend la construction de plus de 2 000 nouvelles salles de classe par an, une meilleure répartition des infrastructures pour atténuer les disparités régionales et le déséquilibre des effectifs.

Dans ce cadre, le PDDEB prévoyait de maintenir le taux d'équipement des écoles en forages autour de 36,2% en 2005 et celui des latrines à 58,4%. Les prévisions du PDDEB à partir de 2005, ont été intégrées dans le Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement à l'horizon 2015. Dans le dit programme, le nombre de forages à réaliser dans les écoles est estimé à 5396 points d'eau et celui des latrines à 5400.

### **1.2.2. Le projet hydraulique scolaire**

Le projet d'hydraulique scolaire (PHS), objet de la présente évaluation, visait à compléter les interventions du PASEB - volet «hydraulique scolaire» dans les provinces de la Kossi, du Ziro et des Banwa. Il visait également à compléter la composante «amélioration des conditions de vie et de travail des maîtres et des élèves» par un programme d'alimentation en eau potable des écoles primaires et centres d'éducation de base de la zone d'intervention du projet. Il s'agit de la province de la Sissili, du Ziro, du Soum, du Loroum, de la Kossi et des Banwa (en partie aire d'intervention du PAOEB). En terme de résultats, le projet visait la création de 317 nouveaux forages, la réhabilitation de 78 anciens, le raccordement de 16 écoles au réseau ONEA et la construction de 138 latrines.

### **1.2.3. Appréciation de la performance du projet**

#### **Pertinence**

Le projet d'hydraulique scolaire vise l'amélioration des conditions de prise en charge de l'enfant à l'école et de celles des enseignants en apportant des solutions à l'accès à l'eau potable et l'assainissement. L'eau potable à l'école remplit de multiples fonctions qui ont été identifiées lors des enquêtes menées au cours de la présente mission d'évaluation et concernent son utilisation comme eau de boisson, le lavage

des mains après les activités sportives et les différents jeux afin d'améliorer la propreté des livres et des cahiers, le nettoyage des classes, la préparation des repas, la réalisation de jardins scolaires, la diminution des nombreux retards enregistrés sur la venue des élèves à l'école, etc. Il est connu aujourd'hui que le lavage des mains au savon avant les repas peut diminuer de manière importante les maladies diarrhéiques chez les jeunes enfants. En effet, lors de la première Journée mondiale du lavage des mains célébrée le 15 octobre 2008, l'UNICEF indiquait dans son communiqué de presse «Se laver les mains au savon représente l'un des moyens les plus efficaces et les moins coûteux de prévenir les maladies diarrhéiques et la pneumonie, qui, ensemble, tuent environ 3,5 millions d'enfants chaque année...».

En outre, l'objectif de développement du projet d'hydraulique scolaire qui est l'amélioration des conditions de vie et de travail des maîtres et des élèves en zone rurale, s'inscrit parfaitement dans ceux du Projet d'appui au secteur de l'éducation de base (PASEB) dont il est une des composantes. Le projet s'insère également dans le cadre du partenariat France- Burkina Faso.

Cependant, l'examen de la cohérence interne et externe du projet montre que le montage institutionnel du projet a conduit à une dilution des responsabilités lorsqu'il y a eu le conflit avec l'entreprise Forages Burkinabé. Plusieurs correspondances ont été adressées à l'entreprise par les deux structures (DEP du MEBA et DGAEP) alors que l'interlocuteur désigné était la DGAEP. En outre, la stratégie d'intervention adoptée qui consistait à demander une contribution financière aux associations des parents d'élève n'était pas harmonisée avec celle des autres projets du PDDEB qui incluait systématiquement la réalisation du point d'eau dans les nouvelles réalisations d'infrastructures scolaires.

De même, le type de marché qui consistait à confier l'ensemble des travaux envisagés aux entreprises de forages ne correspondait pas au savoir faire au niveau national et a engendré des difficultés au niveau des deux entreprises retenues. L'ensemble des marchés conclus sur la période 2000-2006 par l'Administration de l'eau séparait les travaux en trois lots (réalisation de forages, fourniture et pose de pompes, réalisation des superstructures).

En conclusion, le projet présente une pertinence satisfaisante répondant sans manques essentiels aux attentes, besoins et priorités des groupes cibles, du pays partenaire et de la coopération avec la France.

## **Efficacité**

Les résultats atteints en matière de réalisation physique sont de 251 forages positifs (79% des prévisions), 16 réhabilitations (20,51% prévisions) et six (6) raccordements au réseau d'eau potable de l'ONEA (37,5% des prévisions). Par ailleurs, les latrines n'ont pas été construites du fait d'une faible volonté du MEBA à arbitrer ses budgets successifs en faveur du projet.

Les enquêtes conduites au cours de l'évaluation ont identifié quatre (4) forages dont la couleur de l'eau et le goût sont mauvais. Bien que les procès verbaux de réception provisoire et définitive des travaux ne mentionnent aucune anomalie, on peut

indiquer que certains des ouvrages n'ont pas été réalisés dans les règles de l'art. En effet, les résultats des enquêtes menées au cours de l'évaluation montrent que sur les 50 forages visités, 13 ne disposent pas de muret de protection, 20 d'anti-bourbier et 21 de puits perdus.

Quant au système de planification utilisé, il ne permettait pas de connaître les résultats intermédiaires à atteindre par prestataire en fonction de la durée d'exécution du projet et de prendre les mesures correctives à temps utile. En outre, celui-ci n'a pas été actualisé pour tenir compte des longs délais de passation des marchés en hydraulique rurale qui atteignaient presque 338 jours (11,26 mois) au cours de la période 2002-2006.

Il faut cependant mettre à l'actif du projet, la mobilisation rapide des ressources humaines nationales (Chefs de projet) pour assurer son pilotage ainsi que la levée de l'ensemble des conditions suspensives au premier décaissement menée dans un temps relativement court.

En conclusion, l'efficacité est insatisfaisante, nettement en dessous des attentes avec prédominance des résultats négatifs malgré quelques résultats positifs.

### **Efficiences**

Les frais de réalisation d'un forage productif du projet d'hydraulique scolaire (y inclus les coûts de l'ingénierie) s'élèvent à 9 741 460 FCFA. En considérant le nombre moyen d'élèves touchés par forage qui est de 165 élèves par école, le coût de revient par élève est de l'ordre de 90 EUR. Ce coût est légèrement inférieur à la dépense prévisionnelle par élève, estimée au niveau de la convention de financement à 98 EUR.

Le coût moyen du forage sans mesure d'accompagnement est estimé en 2005 à 9 819 700 FCFA (50 EUR par habitant) dans le cadre du plan d'investissement du PN-AEPA, ce qui est à près de même niveau que le coût moyen par ouvrage pratiqué par le projet hydraulique scolaire.

Par contre, les paiements effectués pour l'ingénieur conseil qui s'élèvent à 97% du montant global de son marché semblent excessifs puisque que les résultats escomptés n'ont pas été atteints. Le principe n°5 de la stratégie d'intervention qui voulait que les opérateurs mobilisés soient soumis à des obligations de résultat n'a pas été respecté. Il demande à être mieux affiné pour plus d'efficacité.

En définitive, le projet présente une efficacité satisfaisante répondant sans manques essentiels aux attentes des groupes cibles et des partenaires.

### **Impacts**

Le projet hydraulique scolaire a touché 273 écoles, soit environ 45 045 élèves et 928 enseignants. Les principaux problèmes résolus par la création des ouvrages sont l'amélioration de la propreté corporelle et vestimentaire des élèves, la facilitation du lavage des mains par les élèves, l'allègement de la corvée d'eau pour l'arrosage des arbres, la facilitation de la création de jardins scolaires, etc. La création des forages à

l'école a donc résolu plusieurs problèmes jadis rencontrés par les groupes cibles et modifié leur comportement.

Les impacts atteints du point de vue des thèmes transversaux sont minimes pour ce qui concerne le genre car les postes clés occupés par les femmes sont évalués à 36% (58/162). Ce pourcentage est en dessous de l'objectif du projet qui est de 50%. Dans le domaine de l'environnement, le projet contribue à l'amélioration du couvert forestier par la plantation des arbres et la propreté des écoles. L'impact du projet en terme d'exploitation de la ressource en eau est minime car le besoin annuel en eau de l'ensemble des écoles ne dépasse pas 5000 m<sup>3</sup>. Ce prélèvement n'a pas d'influence sur la préservation des ressources en eau.

En conclusion, le projet présente des impacts qui sont satisfaisants, en dessous des attentes avec prédominance des résultats positifs.

### **Viabilité/durabilité**

Les interventions ont réalisé des produits physiques (forages et raccordements au réseau) et immatériels (formation, sensibilisation) qui contribuent à l'atteinte des objectifs du Plan décennal de l'éducation de base et du CSLP. La pérennité peut s'analyser au niveau technique et organisationnel.

Au niveau technique, les ouvrages visités (50 forages et 4 branchements ONEA) sont fonctionnels et 74% des murs de protection des forages sont en bon état, tandis que l'état des rigoles d'évacuation des eaux est jugé « bon à passable » dans 72% des cas contre 28% en voie de dégradation. En ce qui concerne les puits perdus, leur état est jugé « bon à passable » dans 56% des cas contre 10% en état médiocre.<sup>1</sup>

Les enquêtes ont par ailleurs répertorié 21 forages sans puits perdus, 14 sans rigoles d'évacuation des eaux et 20 sans anti-bourbier. Ces ouvrages étant destinés à assainir l'aire du forage, leur absence pourrait créer une dispersion de l'eau autour du forage et engendrer en retour des infiltrations d'eau insalubre dans le forage.

Au niveau organisationnel, les forages sont gérés respectivement par les comités de point d'eau des villages (58%), les APE (30 %) et les enseignants (12%). La gestion n'est pas intégrée au nouveau système de maintenance dans la province du Soum, seule province couverte par la réforme du système de maintenance. Le schéma de gestion initiale qui s'appuyait sur les APE et les comités de gestion des points d'eau du village connaît des difficultés avec l'inactivité de certaines des dites structures qui ont été remplacées par les enseignants. Dans la plupart des écoles, les comités de gestion ont du mal à faire cotiser les parents d'élèves. Les sommes disponibles dans les comptes sont constituées en grande partie par la contribution initiale.

La durabilité est satisfaisante mais est légèrement en dessous des attentes. Les résultats positifs prédominent.

---

<sup>1</sup> Tableau n°13 du rapport final d'enquêtes de l'évaluation du PHS.

## **Contribution de l'AFD/ additionnalité**

L'Agence française de développement a été le partenaire technique et financier unique du projet d'hydraulique scolaire. La contribution de l'AFD a été décisive pour l'accélération des différents dossiers. Cependant, l'AFD a suscité ou pris un certain nombre de décisions qui n'ont pas été pertinentes pour le projet. Ces décisions sont la prise en compte de la réforme du système de maintenance des infrastructures hydrauliques en milieu urbain et rural qui n'était même pas encore expérimenté par le pays, la réalisation des travaux en lot unique dont les entreprises burkinabé n'ont pas l'expérience et l'indexation du paiement des agents de l'administration sur les résultats alors que leurs collègues n'étaient pas soumis à de telles exigences.

Le suivi du projet a été assuré par l'AFD / Burkina Faso et le siège à travers les réunions d'avancement, des visites de terrain et des lettres de relance au partenaire national. Malgré ce dispositif de suivi, l'AFD n'a pas été ferme avec le partenaire national sur le financement des latrines. Les partenaires rencontrés indiquent que la coopération avec l'AFD n'a pas été harmonieuse car plusieurs de leurs avis ont été systématiquement rejetés en l'occurrence la réalisation des travaux de construction de superstructures, de fourniture et pose des pompes à travers des marchés séparés de ceux des forages.

En conclusion, la contribution de l'AFD et son additionnalité sont satisfaisantes mais présentent des résultats en dessous des attentes des partenaires.

Globalement, le projet hydraulique scolaire présente des résultats satisfaisants, en dessous des attentes avec prédominance des résultats positifs.

### **1.3. Conclusions et recommandations**

#### **1.3.1. Conclusions**

Le projet d'hydraulique scolaire a touché 257 écoles, soit environ 42 405 élèves et 925 enseignants. Il a contribué à l'amélioration de l'accès des élèves et enseignants à l'eau potable permettant ainsi une réduction des obstacles importants qui gênaient leur travail. De façon générale, le projet a contribué à l'amélioration des conditions des élèves et des maîtres au cours de la période 2002-2005, dans 3,8% des écoles du Burkina Faso dont le nombre total s'élevait à 6592.

Le principal obstacle à la réalisation des résultats prévus dans la convention de financement du projet a été la faiblesse de la maîtrise d'ouvrage qui n'a pas su prendre à temps les décisions nécessaires à la poursuite du projet. En outre, l'innovation introduite par l'AFD dans les modes d'acquisition des services ne correspondait pas aux pratiques présentes au niveau national à cette période et a contribué à réduire la performance du projet.

### **1.3.2. Recommandations**

L'objet de l'évaluation rétrospective est de contribuer, au vu des résultats et activités du projet, à promouvoir un dialogue renforcé avec les partenaires pour accroître l'efficacité de l'aide. Dans cette optique, les recommandations suivantes sont présentées :

#### **Insertion de l'élaboration d'un document de projet dans le cycle des projets de l'AFD**

Dans le projet d'hydraulique scolaire, le document de projet a été le rapport d'évaluation de Janvier 2001, qui a été certainement transmis à la partie nationale mais celui-ci n'a pas un caractère contraignant pour le partenaire. En outre, il divergeait sur certains points avec la convention de financement notamment sur le nombre des infrastructures à réaliser. Le document de projet proposé est destiné à pallier une telle situation et devrait être négocié et approuvé entre les partenaires avant la signature de la convention de financement qui doit y faire expressément référence.

#### **Insertion de conditions suspensives relatives à l'atteinte des résultats dans la convention de financement**

Les conditions suspensives au versement des fonds pourraient être axées sur les principaux résultats à atteindre par le projet mais également sur la fourniture de la contrepartie de l'Etat bénéficiaire. Ces conditions suspensives auraient permis d'améliorer sensiblement les réalisations du projet.

#### **Responsabilisation du pays partenaire dans la mise en œuvre des projets.**

La mise en œuvre du projet devrait viser à responsabiliser de manière effective le pays partenaire. Dans ces conditions, l'action de l'AFD devrait se limiter à surveiller les indicateurs d'avancement de la réalisation du projet et à intervenir officiellement auprès du pays partenaire pour corriger les écarts constatés. Ce rôle serait d'autant plus efficace que les conditions suspensives permettent d'exercer une pression sur le pays partenaire.

## **2. CONTEXTE, OBJECTIFS ET METHODOLOGIE D'EVALUATION**

### **2.1. Contexte, objectifs et questions centrales de l'évaluation rétrospective du projet hydraulique scolaire**

L'Agence Française de Développement a mis en place un nouveau dispositif d'évaluations rétrospectives qui permet d'évaluer, après achèvement et de manière systématique, tous les projets et programmes financés par l'AFD. Cette démarche répond au souci de l'AFD d'assurer une information objective sur la bonne utilisation des fonds publics qu'elle met à disposition des partenaires locaux mais aussi à sa volonté de mieux connaître le résultat de ses opérations, de tirer les leçons des interventions passées et de promouvoir un dialogue renforcé avec les partenaires. Les termes de référence de l'évaluation rétrospective (cf. annexe 1) du projet hydraulique scolaire définissent les objectifs et les questions centrales à considérer au cours de la mission.

#### **Objectifs et questions centrales**

Le principal objectif de l'évaluation est de formuler une opinion indépendante et motivée sur le financement octroyé par l'AFD au projet hydraulique scolaire en abordant trois (3) questions centrales qui sont :

- L'établissement d'un bilan global et objectif du projet, de son évolution et de son contexte ;
- La conduite d'une analyse évaluative de la performance du projet à l'aide des cinq critères d'évaluation du Comité d'Aide au développement (CAD) de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) : Pertinence, efficacité, efficience, impact, viabilité ;
- L'évaluation de la valeur ajoutée de la contribution apportée par l'AFD en mettant l'accent sur l'appréciation des modalités d'intervention, leur apport et leur additionnalité par rapport aux autres interventions, l'influence dans la recherche de solutions aux problèmes rencontrés par le projet.

L'évaluation est guidée par certaines lignes directrices qui sont d'une part, la prise en compte des différents points de vue qui peuvent être exprimés en associant les parties prenantes au processus d'évaluation ainsi que les résultats des évaluations finales externes du projet d'appui au secteur de l'éducation de base (PASEB), et d'autre part, la conduite des investigations de terrain auprès d'un échantillon d'écoles ayant bénéficié des actions du projet.

## **2.2. Méthodologie de réalisation et déroulement de l'évaluation**

L'évaluation a été réalisée en quatre (4) étapes avec un mixage de plusieurs méthodes :

- La première étape s'est déroulée du 14 décembre au 12 janvier 2009 et comprenait l'examen des termes de référence avec l'AFD, le recueil et l'étude des documents de base et des rapports divers élaborés dans le cadre de la mise en œuvre ainsi que l'élaboration des outils d'investigations. Au titre des outils d'investigations, l'équipe d'évaluation a conçu et transmis au client, la matrice principale d'évaluation qui identifie tous les sujets et sous sujets à aborder au cours de la mission, des grilles secondaires d'appréciation des cinq (5) critères au niveau de chaque étape et de la performance globale du projet. En outre, un protocole et des fiches d'enquête destinés à l'appréciation des données et informations au niveau des groupes cibles (élèves, enseignants, comités de gestion, APE) ont été élaborés.
- La deuxième étape menée du 13 janvier au 16 janvier 2009, a consisté aux entretiens individuels avec les acteurs impliqués dans la mise en œuvre (entreprises, maître d'ouvrage, AFD, fournisseurs de pompes).
- La troisième étape s'est déroulée du 17 janvier au 28 janvier 2009 et fut consacrée à la conduite des enquêtes sur le terrain par sept (7) enquêteurs et le chef de mission de l'étude ainsi que le dépouillement des données. Les échantillons touchés lors des enquêtes sont les suivants :
  - 37 forages neufs
  - 13 forages réhabilités
  - 4 branchements ONEA
  - 3 directeurs/DREBA
  - 5 directeurs/DPEBA
  - 264 élèves
  - 54 APE/AME/CGPE
  - 68 enseignants

La liste et localisation des écoles enquêtées sont données en annexe n°5 tandis que les questionnaires d'enquêtes sont présentés à l'annexe n°7.

- La quatrième étape, débutée le 30 janvier 2009, est consacrée à l'analyse des données et informations collectées, la rédaction des principales conclusions et recommandations ainsi que l'élaboration du rapport provisoire de l'évaluation.

### **3. BILAN GLOBAL DU PROJET**

#### **3.1. Contexte du projet**

Le Burkina Faso mène depuis plusieurs décennies une politique ambitieuse de promotion du secteur de l'éducation de base avec le concours financier de nombreux bailleurs de fonds. Cette politique repose sur plusieurs instruments dont le Plan décennal de développement de l'éducation de base (PDDEB, adopté par le Conseil des Ministres du 23 juin 1999), la loi d'orientation sur l'éducation du 9 mai 1996 et le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP).

Ces instruments constituent le cadre d'intervention des opérations du secteur. L'AFD est partie prenante du secteur de l'éducation depuis plusieurs décennies. En effet, l'AFD a financé dans les années 1990 la construction de salles de classes ou de logements de maîtres dans le cadre de deux projets de développement local. D'autres projets de développement local qui font suite à ces premiers projets, sont en œuvre jusque fin 2008, et contribuent à la construction de salles de classe, de logements de maître, etc.

Dans ce contexte, l'AFD s'est rapprochée de ses partenaires (Union Européenne et Pays Bas) finançant le Projet d'Appui au Secteur de l'Education de Base (PASEB 1998-2002), pour contribuer au financement de nouvelles opérations telles que le Projet d'appui à l'offre éducative de base (PAOEB – CBF 11 48). Le PAEOB visait à compléter les interventions du PASEB dans les provinces de la Kossi, du Ziro et des Banwa. Il consistait, entre autres, en la construction, dans un premier temps, de 52 nouvelles écoles et, dans un second temps, en la normalisation à 3 ou 6 classes d'écoles existantes et la construction en dur d'écoles "provisoires" ou fortement endommagées.

Le PAEOB, subvention de 8 millions d'euros octroyée à l'Etat burkinabé (juin 2001 à août 2007), devait permettre d'améliorer l'offre éducative souhaitée par le gouvernement burkinabé dans le cadre du Plan décennal de développement de l'éducation de base (PDDEB).

Le projet d'hydraulique scolaire (PHS), objet de la présente évaluation, visait à compléter les interventions du PASEB - volet «hydraulique scolaire» dans les provinces de la Kossi, du Ziro et des Banwa. Il visait également à compléter la composante « amélioration des conditions de vie et de travail des maîtres et des élèves» par un programme d'alimentation en eau potable des écoles primaires et centres d'éducation de base de la zone d'intervention du projet. Il s'agit de la province de la Sissili, du Ziro, du Soum, du Loroum, de la Kossi et des Banwa (en partie aire d'intervention du PAOEB).

Le projet d'hydraulique scolaire a donc été conçu comme un complément aux deux projets en éducation de base cités ci-dessus (PASEB et PAEOB) et devait permettre de doter d'un point d'eau les écoles construites ou améliorées par ces projets.

### 3.2. Zone d'intervention

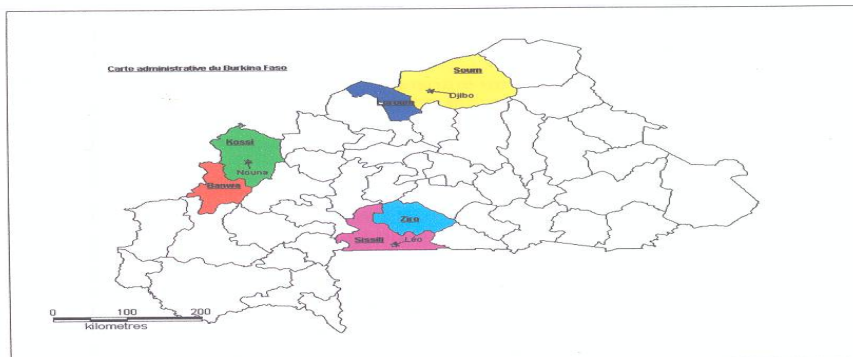
La zone d'intervention du projet couvre six provinces : Banwa, Kossi, Loroum, Soum, Sissili et Ziro (confère figure 1). Ces provinces sont situées dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre- Ouest, du Nord et du Sahel.

Les caractéristiques générales de ces provinces étaient les suivantes en fin 1999<sup>2</sup> :

Nombre d'écoles	: 370
Effectif élèves	: 16210
Effectif moyen d'élèves par écoles	: 165
Nombre de maîtres par école	: 3,4
Nombre d'élèves par classe	: 44
Besoin moyen en eau d'une école	: 1,6 m3/j

En matière d'approvisionnement en eau potable, 43% des écoles ont un point d'eau moderne à l'intérieur du domaine scolaire tandis que 57% de celles-ci utilisaient les forages réalisés dans le cadre de l'hydraulique villageoise. A la fin du projet en juin 2006, on dénombrait au total 832<sup>3</sup> écoles dont 304 disposaient d'une source d'eau potable à l'intérieur de leur domaine foncier ou à proximité, soit un taux d'accès de 36,54% (confère annexe n°9).

Figure n° 1 : Zone d'intervention du projet



	Province du Soum		Province des Banwa
	Province du Loroum		Province du Ziro
	Province de la Kossi		Province de la Sissili

<sup>2</sup> Hydroconseil / Sahel-Consult : Rapport final 1 et 2 de l'étude de faisabilité et d'identification pour l'équipement d'écoles en nouveaux points d'eau. novembre 2002.

<sup>3</sup> Source : Extrait des données de la base de statistique scolaire – DEP/MEBA.

### 3.3. Description du projet

#### 3.3.1. Objectifs et résultats attendus

Le rapport d'évaluation ex-ante présente la finalité, les objectifs et les résultats attendus du projet comme suit :

**Objectif de développement (Finalité) :** L'amélioration des conditions de vie et de travail des maîtres et des élèves en zone rurale : 80 000 élèves et 1500 maîtres.

#### Objectifs spécifiques :

- Alimenter en eau potable les écoles et centres d'éducation de base ;
- Fournir les outils pratiques nécessaires au développement de méthodes plus adaptées et efficaces à l'éducation à l'eau, à l'hygiène, à la santé et à la protection de l'environnement ;
- Favoriser la création de jardins scolaires susceptibles d'améliorer l'approvisionnement des cantines ;
- Equiper les écoles d'un système d'assainissement composé de latrines.

**Tableau n°1 :** Résultats attendus du rapport d'évaluation et de la convention de financement

Rapport d'évaluation (Janvier 2001)	Convention de financement (18 juin 2001)
Réalisation de 253 nouveaux forages équipés de PMH et de 65 forages équipés de pompes solaires	Réalisation de 317 nouveaux forages
Réhabilitation de 61 points d'eau équipés de pompes à motricité humaine et de 16 points d'eau équipés de pompes solaires	Réhabilitation de 78 points d'eau
Sensibilisation et formation des bénéficiaires (APE, AME, villageois) à la gestion des points d'eau	Sensibilisation et formation des bénéficiaires (APE, AME, villageois) à la gestion des points d'eau
50% des postes clefs (présidents et trésoriers) des comités confiés aux femmes	50% des postes clefs (présidents et trésoriers) des comités confiés aux femmes
Contribution à l'investissement pour les points d'eau bénéficiant d'un équipement élaboré ou relevant de l'hydraulique villageoise	Contribution à l'investissement pour les points d'eau bénéficiant d'un équipement élaboré ou relevant de l'hydraulique villageoise

Les populations bénéficiaires seront encouragées à établir des relations contractuelles avec les concessionnaires mis en place par la réforme	Le projet tiendra compte enfin des mesures adoptées par le gouvernement burkinabé dans le cadre de la réforme du système de gestion des infrastructures d'hydraulique villageoise et semi-urbaine
Ouverture de comptes dans des établissements financiers par les bénéficiaires comme préalable à la réalisation des travaux	Ouverture de compte d'épargne dans un établissement financier et déposit d'une somme de 50 000 FCFA au titre d'une première dotation
Participation des populations bénéficiaires au choix de la zone d'implantation du forage et du moyen d'exhaure	-
Conduite des actions de formation au profit des services centraux et déconcentrés	-
Recrutement de l'ingénieur conseil sur appel d'offres international restreint	-
Les travaux de chaque zone d'intervention feront l'objet d'un seul dossier d'appel d'offres	-
Raccordement à 16 mini- réseaux	Raccordement à 16 mini- réseaux
138 latrines réalisées	Construction de latrines

### 3.3.2. Groupes cibles

Les groupes cibles du projet sont constitués des élèves et leurs familles, des associations de parents d'élèves ou de mères éducatrices (APE/AME), des enseignants ainsi que de la population villageoise riveraine du forage. En se basant sur les données de l'étude de faisabilité<sup>4</sup> qui retiennent en moyenne 165 élèves, 34 enseignants et une APE par école, le groupe cible peut être numériquement estimé à 66 165 élèves et à 1444 enseignants.

### 3.3.3. Stratégie d'intervention

La stratégie d'intervention retenue dans le rapport d'évaluation du projet reposait sur cinq (5) grands principes destinés à orienter les prises de décision des différents intervenants du projet. Il s'agissait de :

**Principe 1 :** Lorsque le point d'eau est situé dans le domaine scolaire, il ne sera pas demandé de contribution initiale pour les pompes manuelles qui seront considérées comme faisant partie de l'investissement public global.

<sup>4</sup> Hydroconseil / Sahel-Consult : Rapport final 1 et 2 de l'étude de faisabilité et d'identification pour l'équipement d'écoles en nouveaux points d'eau. novembre 2002.

**Principe 2 :** Lorsque le forage est situé en dehors du domaine scolaire, une contribution initiale sera demandée mais plus réduite que celle de l'hydraulique villageoise.

**Principe 3 :** La contribution à l'investissement demandée aux usagers est croissante avec le niveau de service (c'est-à-dire que l'on demandera une contribution sensiblement plus importante pour l'installation des pompes solaires, la réalisation des BF et sur les extensions de réseaux existants).

**Principe 4 :** Pour chaque zone d'intervention, l'ensemble des travaux envisagés fera l'objet d'un seul dossier d'appel d'offre et leur mise en œuvre d'un seul marché.

**Principe 5 :** Les opérateurs mobilisés au titre de la mise en œuvre du projet seront soumis à des obligations de résultat. C'est ainsi que le bureau d'ingénieurs conseils sera rémunéré sur la base des prestations réalisées et non sur les moyens mobilisés. Les indemnités et frais de déplacement des cadres du MEBA et DGH seront mises en paiement au fur et à mesure du décaissement du projet. Les forages positifs seront mieux rémunérés que ceux qui sont négatifs.

Contrairement aux trois (3) premiers principes qui ont fait l'objet d'échanges documentés avec l'Administration lors de l'étude de faisabilité, les deux derniers (2) n'ont pas fait l'objet d'accord formel avec la partie nationale en vue de parvenir à un consensus reposant sur l'expérience et le savoir faire en cours au niveau du pays concernant de tels types de prestations.

### 3.3.4. Intervenants

Les principaux intervenants du projet sont classés en deux groupes comprenant les partenaires et les prestataires de service. Les partenaires du projet identifiés ont été respectivement :

- Le Ministère de l'économie et des finances, chargé du côté burkinabé de l'application des termes de la convention de financement et d'apporter la contribution financière nationale à la réalisation des activités du projet dont, en l'occurrence, celle relative à la construction des 138 latrines.
- Le Ministère de l'enseignement de base (MEBA), était le maître d'ouvrage du projet, chargé du recrutement de l'ingénieur conseil, de la facilitation des relations entre celui-ci et les structures déconcentrées et du suivi du bon déroulement de l'ensemble des actions du projet. Un Chef de projet fût nommé par arrêté n° 2002-007/PRES/MEBA/SG/DEP du 13 mars 2002.
- Le Ministère en charge de l'eau à travers la Direction générale de l'hydraulique (puis par la suite, la Direction générale de l'approvisionnement en eau potable créée lors du rattachement du secteur de l'eau au département de l'agriculture intervenu en 2002), assurait le rôle de maître d'ouvrage délégué. Un protocole d'accord MEBA/MEE en date du 14 mars 2002 définissait les missions confiées à cette structure qui consistaient principalement à la validation des études techniques, la gestion des procédures de sélection des entreprises et la passation

des commandes de travaux, fournitures et prestations liées, la signature des contrats, le visa et la transmission des ordres de paiements pour le compte des prestataires et enfin le suivi du bon déroulement de l'ensemble des actions de terrain conformément au planning prévisionnel d'intervention et aux prescriptions techniques. Un Chef de projet a été désigné par arrêté n° 2001-057/MEE/SG/DGH du 24 décembre 2001 pour assurer l'exécution des dites missions.

L'examen des missions respectives des deux structures ne révèle pas des aspects pouvant créer un conflit d'autorités entre elles. Cependant, ce montage institutionnel a montré ses limites dans la prise de décision. Plusieurs initiatives du projet (avis d'appel d'offres, présidence des commissions de dépouillement, réponses aux entreprises de forages) qui auraient dû être du domaine du maître d'ouvrage délégué ont été prises par le maître d'ouvrage.

Par ailleurs, en vue d'améliorer l'intégration du projet au PASEB, le comité de pilotage du dit programme fut élargi aux intervenants de l'hydraulique scolaire du PHS à partir du 21 novembre 2001.

L'Agence française de développement (AFD), partenaire financier et technique du projet, supportait 90% du coût du projet et devait s'assurer du respect des termes de la convention et de la réalisation des prestations convenues dans les délais impartis.

Les principaux prestataires de service furent les suivants :

Le bureau d'études ANTEA qui était le maître d'œuvre du projet, chargé de l'élaboration des dossiers de consultation des entreprises de travaux, de l'identification définitive des écoles bénéficiaires, de la conduite des actions d'animation et de recherche hydrogéologique ainsi que du contrôle des prestations des autres intervenants. En outre, il assurait l'effectivité de la tenue des réunions d'avancement des activités et rédigeait les différents rapports d'avancement et finaux.

Les travaux de forages, de pose des pompes et de construction des superstructures concernant 222 forages neufs et 19 points à réhabiliter, furent confiés dans un premier temps aux entreprises Foraco / Forafrique et Forages Burkinabè à travers un appel d'offres ouvert. Par suite d'un conflit né entre l'entreprise Forages Burkinabè et le projet, une partie des travaux concernant la fourniture et la pose des pompes a été confiée de gré à gré à la société Vergnet/Faso hydro .

En rappel de l'origine du conflit, il faut signaler que l'Administration dans le cadre de la préparation des marchés de travaux, a négocié en novembre 2003, les prix des pompes et margelles avec les fournisseurs et les a intégrés dans le dossier d'appel d'offres tout en indiquant qu'ils ne sont pas révisables par les soumissionnaires. Lors de la rencontre de conclusion des projets de marchés de travaux organisée le 22 avril 2004, les limites de l'approche initiée par l'Administration ont été soulignées par les entreprises car celles-ci n'ont pas pu se concerter avec les fournisseurs des pompes sur les différentes modalités de gestion administrative et financière de la sous-traitance.

En particulier, l'entreprise de travaux Forages Burkinabé a indiqué son opposition à la sous-traitance car elle ne trouvait pas son compte. En outre, elle a indiqué son refus de négocier avec un fournisseur imposé par l'Administration. Les résultats de l'appel d'offres ayant été approuvés par le Conseil de ministres, une semaine avant cette réunion, la meilleure alternative aurait été de scinder le marché en deux lots.

L'empilement d'erreurs de procédure de passation de marché par l'Administration (Demande de prix et négociation parallèle avec les fournisseurs de pompes, alors que ceux-ci ne sont pas les attributaires potentiels des marchés du projet, absence d'une réunion de négociation des offres des entreprises avant la soumission des propositions d'attribution au Conseil des ministres, approbation du marché de l'entreprise Forages Burkinabé le 21 juin 2004 alors que celle-ci a indiqué son opposition à la sous-traitance deux mois auparavant) a été à l'origine de ce conflit qui a perduré plus de sept (7) mois.

L'Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA) a été retenu à travers des lettres de commande, pour réaliser les raccordements de certaines écoles au réseau d'adduction d'eau potable des villes situées dans les six provinces.

### **3.4. Préparation du projet**

#### **3.4.1. Identification, étude de faisabilité et évaluation**

L'idée de projet hydraulique scolaire a été émise en avril 1994 par l'ex-ministère de l'eau et reprise en février 1997 comme un volet du programme d'appui au secteur de l'éducation de base (PASEB) soutenu par l'Union européenne et le Royaume des Pays-Bas. Le processus de l'identification du projet et celui du financement de l'étude de faisabilité se sont étalés de février 1997 à mai 1998. L'étude de faisabilité, qui a été conduite en deux étapes afin d'intégrer les complexes scolaires du projet d'amélioration de l'offre éducative de base au Burkina Faso (PAOEB) soutenu par l'Agence française de développement (AFD), a démarré le 15 janvier 2000 et a pris fin le 30 novembre 2000. L'évaluation du projet ex-ante s'est déroulée du 27 novembre 2000 au 7 décembre 2000 et a été achevée en janvier 2001 par l'élaboration d'un rapport. Il faut indiquer que l'Administration (MEBA et DGH) a porté entre le 23 et le 25 janvier 2001, des observations sur l'aide mémoire de la mission d'évaluation. La durée globale de préparation du projet a été de cinq (5) ans.

#### **3.4.2. Convention de financement**

La convention de financement a été signée le 18 juin 2001 avec pour date limite de versement des fonds fixée au 31 décembre 2005 puis prolongée par la suite au 30 juin 2006. L'Administration du Burkina Faso s'est attelée à lever les conditions suspensives au cours du dernier semestre de la même année et le premier trimestre de l'année 2002. Les dites conditions suspensives sont les suivantes :

- Etablissement d'un protocole d'accord entre le MEBA et la DGH, qui sera soumis à l'avis de non objection de l'Agence, précisant la répartition de leurs tâches dans le cadre de la mise en œuvre du projet ;

- Intégration au comité de Pilotage du projet, des structures centrales et déconcentrées de l'hydraulique (DGH et DRH) par modification de l'arrêté constitutif de ce comité ;
- Désignation par le MEBA en accord avec les services de l'Agence, de la personne qui sera chargée du suivi et du pilotage du programme de travaux ;
- Désignation par la DGH en accord avec les services de l'Agence, des personnes qui seront chargées du suivi et du pilotage du programme de travaux.

### 3.4.3 - Déroulement du projet et principaux évènements

Trois (3) ans se sont écoulés entre la signature de la convention de financement et le démarrage effectif des travaux. Les principaux évènements ayant caractérisé le déroulement du projet sont présentés dans le tableau ci-après.

**Tableau n°2 : Principaux évènements marquant le déroulement du projet**

<b>Convention de financement</b>	
18 juin 2001	Signature de la convention de financement CBF 1116 01 Y avec pour date limite de versement des fonds le 31 décembre 2005
2 novembre 2001-14 mars 2002	Levée par l'Administration des conditions suspensives au premier décaissement
12 août 2002	Levée des conditions suspensives par l'AFD
Janvier 2006	Lettre valant avenant reportant la date limite de versements des fonds au 30 juin 2006 (42 mois)
<b>Marché ingénieur conseil</b>	
Septembre 2001	Première version du DAO pour le recrutement de l'ingénieur conseil
29 juillet 2002	Approbation du marché de l'ingénieur en Conseil des ministres
1 septembre 2002	Date de démarrage du marché de l'ingénieur conseil Antéa avec un délai d'exécution de 36 mois
<b>Marchés de travaux de forages et pose des pompes à motricité humaine</b>	
20 juillet 2003	Remise de la version provisoire du DAO des travaux de la tranche 1 à l'Administration et l'AFD
9 janvier 2004	Lancement de l'appel d'offres travaux pour la tranche 1
3 février 2004	Dépouillement des offres des soumissionnaires pour l'exécution des travaux de la tranche 1
14 avril 2004	Approbation des marchés en Conseil des ministres

21 juin 2004	Approbation des marchés par le Ministre de l'économie et des finances
14 octobre 2004	Démarrage des marchés de travaux
11 Juin 2005	Nouveau DAO pompes pour la tranche 1 des travaux
22/03/2006	Approbation du marché de gré à gré pour la fourniture des pompes par le groupement Vergnet Faso/Hydro
12 janvier 2005	Lancement de l'appel d'offres travaux tranche 2
16 août 2005	Ouverture des plis de l'AO tranche 2
30 juin 2006	Echéance du projet

#### **3.4.4. Activités réalisées**

La réalisation du projet s'est appuyée sur quatre (4) principales composantes que sont l'animation, la création ou la réhabilitation des infrastructures et le raccordement de certaines écoles aux réseaux d'adduction d'eau potable existants et la construction de latrines.

#### **Composante animation**

La composante animation a pour objectif la recherche de la prise en charge des investissements réalisés par les groupes cibles. Elle a été exécutée par l'ONG CASADES, sous-traitant de Antéa. La composante a été réalisée en quatre (4) phases comprenant une phase préparatoire consacrée à l'information et la sensibilisation sur le projet, une phase d'identification des écoles susceptibles de bénéficier de l'intervention du projet, une phase de négociation et d'engagement au cours de laquelle les associations des parents d'élèves (APE) devaient remplir les conditions d'exigibilité pour bénéficier des équipements, et enfin une phase de formations diverses.

Les activités de cette composante ont démarré en novembre 2002 et ont touché en mars 2003, 616 écoles et 13 312 personnes des groupes cibles. D'avril 2003 à mars 2004, les activités conduites ont regroupé 35 488 personnes et 471 écoles étaient à jour de leurs cotisations. La participation moyenne aux différentes formations a été de 4474 élèves, 644 enseignants, 785 représentants des APE et 2729 personnes provenant des villages. Le nombre de contrats signés entre les artisans réparateurs et les APE a été de 377.

La contribution demandée aux associations des parents d'élève s'élevait à 75 000 FCFA pour les pompes à motricité humaine et 200 000 FCFA pour les forages équipés de petites pompes solaires. On constate que, contrairement à la stratégie d'intervention, il a été demandé à toutes les écoles une participation pour la maintenance du point d'eau et non une contribution à l'investissement. En outre, l'animation ne s'est pas focalisée sur la recherche d'une représentativité des femmes aux postes clés des structures de gestion conformément aux orientations du projet qui fixaient le quota à 50%.

## Composante création ou réhabilitation des infrastructures

Le projet a effectué au total 347 sondages de reconnaissance dont 251 productifs et 59 déclarés négatifs. Le taux de succès a été de 76% en zone sédimentaire et de 69% en zone de socle. Le taux de succès en zone de socle est supérieur de quatre (4) points par rapport aux clauses contractuelles tandis qu'en zone sédimentaire, il a été inférieur de deux (2) points par rapport aux prévisions. Les résultats atteints représentent 79,18 % des prévisions de la convention de financement en matière de forages neufs équipés et 20,78% des réhabilitations. Il faut signaler que les superstructures de 80 forages n'étaient pas réalisées à la clôture du projet. En outre, on dénombrait à la clôture, 191 écoles à jour de leur cotisation qui n'ont pas bénéficié de forages et leur contribution a été remboursée. Les états de remboursement ne figurent pas dans le rapport final du projet mais sont conservés au niveau de l'ONG CASADES qui a assuré les activités d'animation du projet.

## Composante branchement aux réseaux d'adduction d'eau existants

Au total six (6) branchements d'école au réseau de l'ONEA ont été réalisés. Le taux de réalisation est estimé à 37,50%. Il faut noter que les raccordements devaient être réalisés sur des adductions d'eau potable simplifiés et non sur le réseau ONEA.

## Composante latrine

Malgré les multiples relances de l'AFD et du Chef de projet MEBA, l'Etat n'a pas mobilisé les ressources financières nécessaires à l'exécution des latrines.

### 3.5. Données financières du projet

Le projet est cofinancé par l'Agence Française de Développement, l'Etat du Burkina Faso et les bénéficiaires. Le tableau n°3 présente les prévisions de contributions des partenaires du projet.

**Tableau n°3 : Prévision de contributions financières**

Sources	Montant en EUR	Pourcentage
Etat du Burkina Faso	2 582 791*	28,04
AFD	6 600 000	71,67
Bénéficiaires	27 136	0,29
<b>Total des contributions</b>	<b>9 209 927</b>	<b>100</b>

\* la contribution du Burkina Faso portait sur les salaires des agents mis à la disposition du projet ( 38 874 EUR), les taxes et droits de douane (1 929 242 EUR) et la construction de latrines (614 674 EUR).

### 3.5.1. Ressources financières engagées au 30 juin 2006

Le montant des ressources financières engagées en fin de projet est de 3 932 874 EUR et il se dégage un reliquat de 2 667 126 EUR qui équivaut à 1 749 519 970 FCFA. Le taux de réalisation financière est estimé à 60%. Les ressources financières engagées par l'AFD suivant les postes de prestations sont présentées dans le tableau n° 4.

**Tableau n°4 : Etat d'exécution des ressources financières AFD du PHS**

<b>Poste</b>	<b>Montant des marchés des intervenants en FCFA</b>	<b>Montant réalisé FCFA</b>
Ingénieur conseil	719 635 765	697 265 000
Entreprise Forages Burkinabé	735 247 156	683 227 855
Entreprise Foraco/Forafrique	940 707 635	940 282 597
Vergnet /Faso Hydro	107 730 000	104 190 000
Raccordements ONEA	37 083 114	37 083 114
Appui à la maîtrise d'ouvrage	51 389 639	20 141 004
<b>Total</b>	<b>2 579 796 057</b>	<b>2 482 189 570</b>

Le montant prévisionnel des prestations des intervenants s'élève à environ 3 932 874 EUR et a été réalisé à 96%. Par contre, ce taux est de 59,6% par rapport à l'apport total de l'AFD qui est de 6 600 000 EUR.

Les réalisations effectives des contributions du Burkina Faso et des bénéficiaires n'ont pas été documentées par le projet à travers les différents rapports finaux d'exécution.

### 3.5.2. Analyse des coûts unitaires pour certains postes

Les coûts réels de réalisation des forages ont été de 5 074 444 FCFA pour les forages positifs en zone de socle et de 2 172 077 FCFA pour les forages négatifs. Ces coûts sont légèrement inférieurs aux prévisions des marchés qui étaient respectivement de 5 347 864 FCFA pour les forages positifs et 2 784 639 FCFA au niveau des forages négatifs. Ces coûts ont été obtenus grâce au taux de succès qui a atteint 78% au lieu de 65% comme prévu.

Dans la zone sédimentaire, le coût unitaire du forage productif a été de 4 662 468 FCFA tandis que celui du forage négatif est évalué à 3 421 330 FCFA. Le coût unitaire réel du forage productif est inférieur à la prévision estimée à 6 409 242 FCFA. Par contre, le coût unitaire du forage improductif s'est élevé à 3 421 330 FCFA pour une prévision de 2 892 620 FCFA. Le taux de succès faible était à l'origine de ce dépassement.

En considérant que l'essentiel des réalisations financières, exceptés les raccordements exécutés par l'ONEA, a été destiné à la réalisation des 251 forages positifs, le coût unitaire du forage productif comprenant les charges de l'ingénieur conseil s'établit à 9 741 460 FCFA.

Dans l'ensemble, le principe n°5 a été respecté sauf en ce qui concerne l'ingénieur conseil qui a consommé 97% du montant de son marché pour une réalisation de 79% au niveau des forages. Ce principe demande par conséquent à être affiné.

#### **4. PERFORMANCE DU PROJET**

##### **4.1. Pertinence**

Les groupes cibles sont constitués des élèves et leurs familles, des associations de parents d'élèves ou de mères éducatrices (APE/ AME), des enseignants ainsi que de la population villageoise riveraine du forage des six (6) provinces. Quant aux bénéficiaires indirects, ils sont représentés par le MEBA au niveau central et déconcentré (DREBA, DPEBA, circonscriptions administratives).

Selon les résultats des enquêtes participatives sur les perceptions des dimensions du bien être, de la pauvreté et de l'accessibilité aux services sociaux de base en milieu urbain et rural réalisées en 1998 et 2003 par l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), la pauvreté se traduit au niveau collectif par l'absence de facteurs naturels favorables, la famine et les situations d'épidémies. En outre, le manque d'infrastructures sociales économiques (écoles, marchés, dispensaires, adduction d'eau) accentue la notion de pauvreté collective ressentie par les populations.

Le projet d'hydraulique scolaire vise l'amélioration des conditions de prise en charge de l'enfant à l'école et de celles des enseignants en apportant des solutions à l'accès à l'eau potable et en diminuant cette perception de pauvreté. L'eau potable à l'école assure de multiples fonctions qui ont été identifiées lors des enquêtes telles que son utilisation comme eau de boisson, le lavage des mains après les activités sportives et les différents jeux afin de ne pas salir les livres et les cahiers, le nettoyage des latrines, la préparation des repas, l'entretien de jardins scolaires, etc.

Il est connu aujourd'hui que le lavage des mains au savon avant les repas peut diminuer de manière importante les maladies diarrhéiques chez les jeunes enfants. En effet, lors de la première Journée mondiale du lavage des mains célébrée le 15 octobre 2008, l'UNICEF indiquait dans son communiqué de presse «Se laver les mains au savon représente l'un des moyens les plus efficaces et les moins coûteux de prévenir les maladies diarrhéiques et la pneumonie, qui, ensemble, tuent environ 3,5 millions d'enfants chaque année... ».

L'eau potable à l'école facilite également le nettoyage des tableaux, l'entretien des arbres et la réalisation de jardins scolaires (20,40 % des écoles enquêtées), la préparation des repas des cantines. En outre, les élèves avaient l'habitude d'aller un peu loin pour chercher l'eau pendant les heures creuses et beaucoup revenaient en

retard en classe. Les enseignants dans la Région du Sahel indiquent que l'absence d'eau à l'école ou à proximité pouvait réduire d'un tiers le volume horaire consacré à l'enseignement à cause des retards des élèves et des enseignants qui sont impliqués dans le ravitaillement en eau de leur famille.

On peut donc indiquer que la présence d'eau potable à l'école contribue à l'amélioration de la vie scolaire et résout des problèmes clés rencontrés par les groupes cibles. La technologie choisie dans la plupart des cas qui est le forage au sein ou à proximité de l'école en lieu et place des puits ou des petites stations solaires est bien connue des populations et il existe des artisans locaux de proximité pour assurer l'entretien. Bien que le puits ne soit pas interdit, il a été délaissé depuis plusieurs années par les programmes d'hydraulique villageoise à cause de sa forte vulnérabilité aux fluctuations des nappes et de la difficulté pour assurer la propreté de l'eau. L'option forage s'insère bien au contexte local. Le projet a raccordé six (6) écoles aux réseaux d'adduction d'eau potable dans les villes. Les enquêtes montrent que malgré les difficultés de mobilisation des cotisations auprès des parents d'élèves pour payer les factures d'eau, ces systèmes sont toujours fonctionnels. Ce qui témoigne du besoin des écoles en point d'eau quelque soit leur nature.

En terme de pertinence des objectifs, il faut noter que le premier plan triennal (2000-2002) du Plan décennal de l'éducation de base (PDDEB) prévoyait la réalisation de 1550 forages au profit des écoles en faisant progresser le taux d'équipement de 50,90% à 51,40%. A cause du manque de ressources financières, les prévisions retiennent un taux moyen d'équipement des écoles en forage de 36% entre 2002 et 2005, soit une baisse de 15 points. Le pourcentage d'écoles ayant des latrines fonctionnelles devait passer de 51,20% à 58,4% en 2005. Le PDDEB a également développé la notion de complexe scolaire qui guide l'ensemble des programmes du ministère permettant ainsi d'intégrer la réalisation du forage dans le budget de construction de l'école.

Ces complexes scolaires comprennent les salles de classes, les logements des maîtres, les cantines, les points d'eau. Les besoins en forages étaient bien réels et antérieurs au projet d'hydraulique scolaire. En outre, l'un des objectifs spécifiques poursuivi par le PDDEB est l'accroissement de l'offre d'éducation de base et la réduction des disparités de genre, entre régions géographiques et entre les situations socio-économiques des élèves. La création des points d'eau contribue à réduire cette disparité.

De même, l'objectif de développement du projet d'hydraulique scolaire qui est l'amélioration des conditions de vie et de travail des maîtres et des élèves en zone rurale, s'inscrit parfaitement dans ceux du Projet d'appui au secteur de l'éducation de base (PASEB) dont il est une des composantes. En rappel, l'un des objectifs du PASEB est l'amélioration de la qualité de l'enseignement de base dont en particulier les conditions de vie et de travail des élèves et des maîtres.

Le projet s'insère également dans le cadre du partenariat France- Burkina. En effet, la France fait partie du consortium qui a apporté en 2005, un concours financier d'environ 10 milliards de francs CFA en appui au PDDEB. Ce partenariat a retenu comme axes prioritaires d'intervention au cours de la période 2006-2010, les secteurs de l'éducation de base, de l'eau potable et de l'assainissement. Ce

partenariat s'inscrit dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) adopté en 2000 qui constitue la référence en matière d'intervention des partenaires techniques et financiers.

Le partenariat France - Burkina, a également défini un document de partenariat (2006-2010) dont l'appui à l'éducation de base, au secteur de l'eau potable et l'assainissement, constitue un axe d'intervention. C'est ainsi que la France, à travers l'AFD, a participé depuis 2005, à la formulation et l'adoption du programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement à l'horizon 2015 (PN-AEPA 2015) qui prévoit la réalisation de 5 396 points d'eau et 5 400 latrines dans les écoles. On peut donc dire que l'hydraulique scolaire fait partie intégrante des choix de coopération entre la France et le Burkina Faso.

L'examen de la cohérence interne et externe du projet montre que le montage institutionnel du projet a conduit à une dilution des responsabilités lorsqu'il y a eu le conflit avec l'entreprise Forages Burkinabé. Aucune des structures impliquées ne voulait prendre la décision d'engagement de la procédure de résiliation. Plusieurs correspondances ont été adressées à l'entreprise par les deux structures (DEP du MEBA et DGAEP) alors que l'interlocuteur désigné était la DGAEP. En outre, la stratégie d'intervention adoptée qui consistait à demander une contribution financière aux associations des parents d'élève n'était pas harmonisée avec celle des autres projets du PDDEB qui incluait systématiquement la réalisation du point d'eau dans les nouvelles réalisations d'infrastructures scolaires.

De même, les décisions relatives à la prise en compte de la réforme du système de maintenance des infrastructures hydrauliques en milieu urbain et rural qui n'était même pas encore expérimenté par le pays, la réalisation des travaux en lot unique dont les entreprises burkinabé n'ont pas l'expérience et l'indexation du paiement des agents de l'administration sur les résultats alors que leurs collègues n'étaient pas soumis à de telles exigences ont affaibli la cohérence interne du projet.

Quant au respect des standards, la conception du projet a impliqué dans un processus participatif les groupes cibles et les bénéficiaires indirects afin de s'assurer une appropriation des résultats dans la période post projet. Cette conception est celle mise en œuvre au niveau de l'hydraulique villageoise et a donné des résultats acceptables puisque que le taux de fonctionnement des pompes à motricité humaine était de 76% en 2005.

Par contre, le type de marché qui consistait à confier l'ensemble des travaux envisagés aux entreprises de forages ne correspondait pas au savoir faire au niveau national et a engendré des difficultés au niveau des deux entreprises retenues. L'ensemble des marchés conclus sur la période 2000-2006 par l'Administration de l'eau séparait les travaux en trois lots (réalisation de forages, fourniture et pose de pompes, réalisation des superstructures).

En conclusion le projet présente une pertinence satisfaisante, répondant sans manque essentiel aux attentes, besoins et priorités des groupes cibles et des partenaires.

## 4.2. Efficacité

Les résultats atteints en matière de réalisation physique sont de 251 forages positifs (79% des prévisions), 16 réhabilitations (20,78% des prévisions) et six (6) raccordements au réseau d'eau potable de l'ONEA (37,5% des prévisions). Les latrines n'ont pas été construites. Les résultats physiques du projet n'ont pas été atteints et les taux de réalisation restent faibles.

Les enquêtes conduites au cours de l'évaluation ont identifié quatre (4) forages dont la couleur de l'eau et le goût sont mauvais. Bien que les procès verbaux de réception provisoire et définitive des travaux ne mentionnent aucune anomalie, on peut indiquer que certains des ouvrages n'ont pas été réalisés dans les règles de l'art. En effet, les résultats des enquêtes menées au cours de l'évaluation montrent que sur les 50 forages visités, 13 ne disposent pas de muret de protection, 20 d'anti-bourbier et 21 de puits perdus. La perspective consistera à intégrer la construction et la réhabilitation des ouvrages annexes dans le cadre du PN-AEPA .

La mobilisation des ressources humaines nationales (Chefs de projet) pour assurer le pilotage du projet est intervenue dans un premier temps le 9 octobre 2001, soit trois (3) mois après la signature de la convention de financement (18 juin 2001) pour ce qui concerne le chef de projet du maître d'ouvrage délégué. Ce Chef de projet a été remplacé le 24 décembre 2001. Le Chef de projet du maître d'ouvrage a été désigné dans un premier temps le 22 Août 2001, puis confirmé le 13 mars 2002 par un arrêté ministériel. On note donc que les ministères ont réagi rapidement pour doter le projet de ressources humaines.

La levée de l'ensemble des conditions suspensives au premier décaissement est intervenue en mars 2002 avec la signature du protocole d'accord entre le MEBA et le MEE, soit 7 mois après la signature de la convention. L'activité a été menée dans un temps relativement court.

La mobilisation des ressources financières du côté de l'Etat s'est heurtée à une très faible volonté du MEBA. En effet, la convention prévoyait l'inscription des ressources financières pour la réalisation des latrines dans le budget de l'Etat, au titre de l'exercice 2002. Aucune inscription n'a été faite jusqu'à la fin du projet en juin 2006 malgré les nombreuses relances du chef de projet.

Le dossier d'appel d'offre pour la réalisation des latrines a été préparé par l'ingénieur conseil et soumis le 18 décembre 2003 au Directeur des affaires administratives et financières du MEBA.

La réaction de ce dernier a été de demander la suspension du processus car le temps restant jusqu'à la fin de la convention de financement, préalablement fixée en fin décembre 2005, ne permettrait pas de réaliser les travaux de latrines. Il faut cependant indiquer que l'on disposait de toute l'année 2005 pour réaliser les latrines en deux ou trois lots de travaux. Une relance sur ce sujet de la part de l'AFD, est intervenue par correspondance adressée au Ministre en août 2005. En définitive, les

partenaires n'ont pas été en mesure de mobiliser la totalité des ressources financières pour l'exécution du projet.

Quant au système de planification utilisé, il s'est appuyé sur un planning à barre présenté lors de la réunion de démarrage en septembre 2002. Ce planning (annexe n°8) ne permettait pas de connaître les résultats intermédiaires à atteindre par prestataire en fonction de la durée d'exécution du projet et de prendre les mesures correctives à temps utile. En outre, celui-ci n'a pas été actualisé pour tenir compte des réalités du contexte. En effet, le planning des travaux présenté le 10 septembre 2002, prévoyait le lancement et l'attribution de tous les marchés entre le mois neuf (9) et seize (16) à compter du démarrage du projet, soit sept (7) mois pour réaliser toutes les procédures d'attribution. Or, la durée moyenne de passation des marchés en hydraulique rurale atteint presque 338 jours (11,26 mois) au cours de la période 2002-2006. Une telle donnée n'a pas été prise en considération dans la planification. Le marché des entreprises de forages dont le dossier d'appel d'offres provisoire a été remis par l'ingénieur conseil le 20 juillet 2003 a été approuvé le 21 juin 2004, soit environ 11 mois de procédure.

Les résultats physiques du projet, principalement les travaux de forages, ont accusé un retard de sept (7) mois mais l'administration du projet n'a pas réagi conformément à la réglementation des marchés qui prévoit des lettres de mise en demeure dans de telles conditions. Aucune lettre de ce genre n'a été adressée aux entreprises.

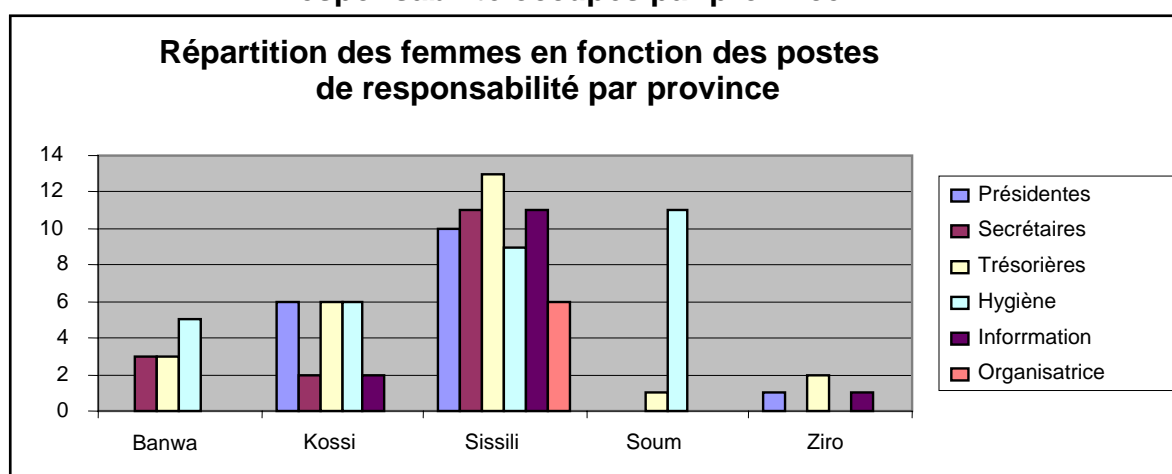
Les résultats assignés à la maîtrise d'œuvre sociale étaient d'identifier et de mobiliser les groupes cibles, de les amener à apporter des contributions financières pour la réalisation des travaux dans certains cas, de produire des outils guides pour le compte de l'hydraulique scolaire du MEBA, de les former et veiller à ce que 50% des postes clés des structures de gestion soient occupées par les femmes et de mener des actions de formation au profit des services centraux et déconcentrés impliqués dans la mise en œuvre du projet. La maîtrise d'œuvre sociale a pu amener 471 écoles à réunir leur contribution et former en moyenne 4474 élèves, 644 enseignants, 785 représentants des APE et 2729 personnes provenant des villages. Le nombre de contrats signés entre les artisans réparateurs et les APE a été de 377.

Au regard du nombre d'écoles concernées par le projet (395 forages et réhabilitations), la maîtrise d'œuvre sociale a réalisé 121% des activités de mobilisation des contributions financières des groupes cibles. Cependant, on note que la contribution financière demandée de 75 000 FCFA est destinée à l'entretien des ouvrages au lieu de servir à un cofinancement des travaux. Cette modification du cofinancement n'est pas documentée par un compte rendu permettant la connaissance des motivations qui ont guidé cette décision. Cette approche n'est pas conforme aux principes d'intervention du projet. La maîtrise d'œuvre sociale a également demandé le montant de 75 000 FCFA comme contribution à la réhabilitation, ce qui a conduit les groupes cibles à opter plutôt pour le forage neuf.

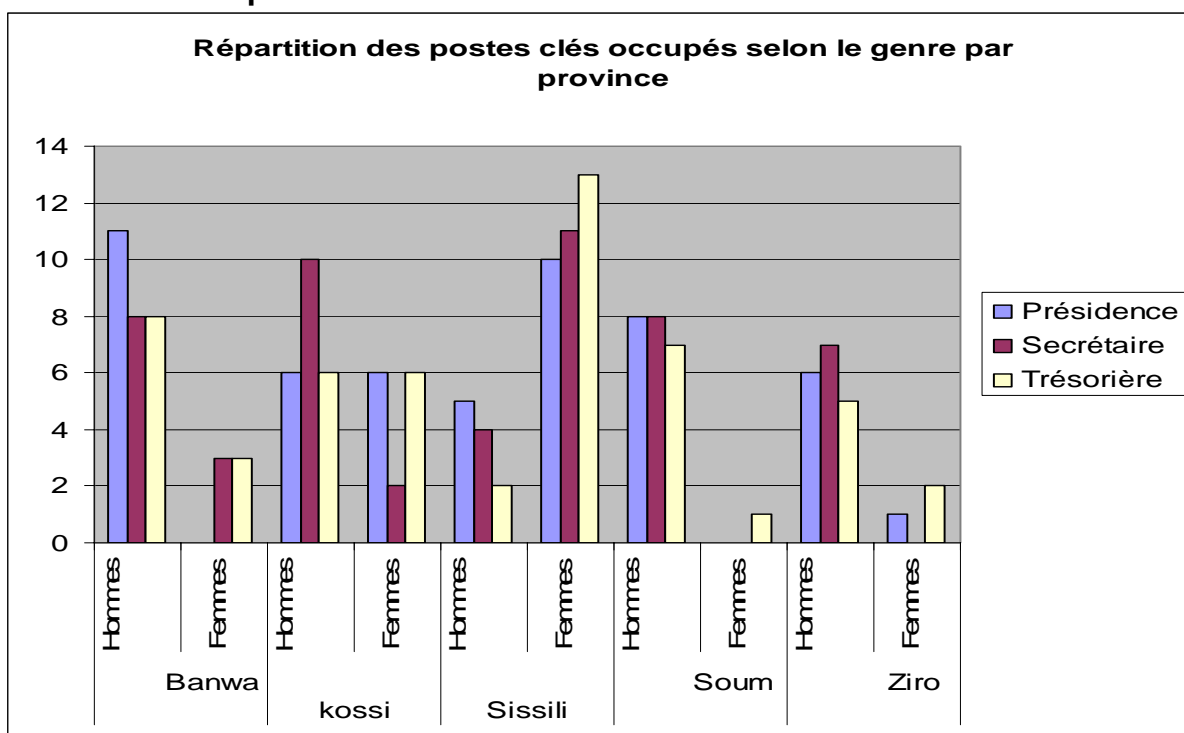
De même, les informations disponibles à travers les documents de la maîtrise d'œuvre sociale ne permettent pas de connaître le pourcentage des postes clés occupés par les femmes.

Dans toutes les écoles enquêtées des cinq (5) provinces, le nombre de femmes occupant des postes de responsabilité dans la gestion des points d'eau est de 109. On note 17 femmes qui sont présidentes, 25 qui sont chargées de la trésorerie, 16 qui sont secrétaires, 31 chargées de l'hygiène et assainissement et 14 de l'information et 6 de l'organisation. Les postes clés occupés (présidente, trésorière et secrétaire) représentent 53 %. En considérant un nombre minimum de 7 personnes par structure de gestion, le nombre total des membres sur les 54 écoles, sera de 378. On notera que les femmes représentent environ 28,80% (109 /378) de l'effectif total des membres tandis que les postes clés occupés par celles-ci sont évalués à 36% (58 /162) à raison de trois postes clés par structure de gestion. Ce pourcentage est en dessous de l'objectif du projet qui est de 50%.

**Graphique n°1 : Répartition des femmes en fonction des postes de responsabilité occupés par province**



**Graphique n°2 : Répartition des postes clés occupés selon le genre par province**



Les informations recueillies par les enquêteurs (tableau n°6) indiquent que l'hygiène générale des forages est bonne dans 76% des cas tandis que l'état de conservation de l'eau en classe est bon dans 48% des écoles. En outre, le pourcentage de ceux qui rentrent dans l'enceinte du forage avec leurs chaussures est similaire à ceux qui se déchaussent. On peut conclure que les groupes cibles mettent passablement en pratique les formations reçues de la maîtrise d'œuvre sociale.

Les ressources financières disponibles dans les comptes des structures de gestion sont dans 50% des cas, jugées acceptables. En effet, 18 comités ont de l'épargne supérieure à 50 000 FCFA (confère tableau n°7). Selon les résultats des enquêtes menées au cours de l'évaluation, le mode prédominant de paiement du service de l'eau est la cotisation ponctuelle demandée aux parents d'élèves par l'APE en cas de panne de la pompe. Seules deux (2) écoles pratiquent la vente de l'eau aux ménages du village qui utilisent les services des points d'eau scolaires.

**Tableau n°5 : type de structure gérant le forage dans un échantillon de 50 forages**

Types de structures gérant les forages	Nombre de forages	Pourcentage%
Comité de gestion du point d'eau du village	29	58
Association des parents d'élèves (APE/AME)	15	30
Enseignants	6	12
Autres	0	0

**Tableau n°6 : Etat des forages et pratiques sur les forages enquêtés**

Indicateur	Nombre de forages	Pourcentage
Fonctionnel	50	100%
Muret de clôture en bon état	20	40%
Hygiène générale du forage	38	76%
Bonne qualité de l'eau	44	88%
Mauvaise qualité de l'eau	6	12%
Accès à l'enceinte sans chaussure	22	54%
Accès à l'enceinte avec chaussure	19	46%
Bonne conservation de l'eau en classe	26	48%
Absence de conservation de l'eau en classe	21	39%

**Tableau n°7 : Ressources financières disponibles au niveau des comités de gestion des ouvrages**

Montant en FCFA	7500-25 000	26 000-50 000	51 000-5 000	>75 000	Non renseigné (pas de compte, ni opinion sur le montant)
Nombre de forages	11	7	8	10	14

En conclusion, l'efficacité est insatisfaisante, nettement en dessous des attentes avec prédominance des résultats négatifs malgré quelques résultats positifs.

#### 4.3. Efficience

Le montant total hors taxe de la convention de financement affecté aux travaux de 395 forages et aux 16 raccordements des réseaux ONEA était estimé à 6 666 011 EUR, soit 4 372 616 578 de FCFA. Le groupe cible envisagé comprenait 67 815 élèves pour 411 écoles (forages neufs, réhabilitations et raccordement). La dépense prévisionnelle par élève peut donc être estimée à 64 422 FCFA, soit 98 EUR.

Les frais de réalisation d'un forage productif du projet d'hydraulique scolaire s'élèvent à 9 741 460 FCFA. En considérant le nombre d'élèves touchés par forage qui est de 165 élèves par école, le coût de revient par élève est de l'ordre de 90 EUR mais demeure légèrement inférieur à la prévision de 98 EUR indiquée ci-dessus.

Le coût moyen du forage sans mesure d'accompagnement est estimé en 2005 à 9 819 700 FCFA (50 EUR par habitant) dans le cadre du plan d'investissement du PN-AEPA, ce qui est à près de même niveau que le coût moyen par ouvrage pratiqué par le projet hydraulique scolaire. Des évaluations similaires retiennent une fourchette de coût en milieu rural entre 50 et 70 dollars US par habitant (base de 500FCFA pour un dollar), soit entre 38 et 54 EUR. Le coût de revient par élève est pratiquement le double de celui de l'hydraulique villageoise.

En tenant compte de la durée de vie du forage qui est de 30 ans et celle de la pompe de 10 ans, le coût global d'investissement sur cette période par forage est d'environ 10,57 millions de francs CFA et la dépense moyenne par élève est évaluée à 64 070 FCFA, soit 2 136 FCFA par an, ce qui équivaut à une dépense annuelle de 3,26 EUR par an et par élève contre 2,13 EUR par habitant en hydraulique villageoise.

Une comparaison des coûts des forages peut aussi être envisagée avec les projets d'hydraulique qui se déroulaient au cours de cette période. Parmi ceux-ci, on retiendra le projet hydraulique villageoise Mouhoun-Balés soutenue par l'Allemagne. Les frais de réalisation d'un forage dans le cadre du dit projet (2004-2005) s'élèvent à environ 10,48 millions de FCFA avec les mesures d'accompagnement et à 9,62 millions sans les mesures d'accompagnement. Le coût moyen du forage est pratiquement le même que celui du projet hydraulique scolaire. On peut donc considérer qu'il n'y a pas eu de gaspillage de ressources financières.

Par contre, les dépenses engagées pour l'ingénieur conseil qui s'élèvent à 97% du montant global du marché semblent excessives puisque que au regard du faible taux d'atteinte des résultats du projet, le principe n° 5 de la stratégie d'intervention qui voulait que les opérateurs mobilisés soient soumis à des obligations de résultat n'a pas été atteint. Il demande à être mieux affiné pour plus d'efficacité.

Le raccordement au réseau des six (6) écoles a coûté 37 083 114 FCFA pour un groupe cible estimé à 990 élèves. La dépense moyenne par élève au niveau de l'investissement de base a été de 37 458 FCFA, soit 57 EUR. En terme d'investissement de base, ce coût est nettement inférieur à celui des forages. En considérant la durée de vie des installations de l'ONEA qui est de 20 ans environ, la dépense annuelle par élève se situe à 2,85 EUR.

L'étude de faisabilité avait estimé les besoins en eau d'une école à 1,6 m<sup>3</sup>/j, soit 384 m<sup>3</sup> d'eau par an en tenant compte de la durée des vacances qui est d'environ 4 mois. En s'appuyant sur les coûts actuels de la facturation de l'ONEA, chaque école dépenserait au maximum 40 000 FCFA par an, soit en moyenne 242 FCFA (0,36 EUR) par élève. En définitive, la dépense annuelle par élève s'élève à 3,21 EUR et est légèrement supérieure à celle des écoles équipées de pompe à motricité humaine.

En définitive, l'efficacité est satisfaisante répondant sans manques essentiels aux attentes.

#### **4.4. Impacts**

Certains objectifs du Plan décennal de l'éducation de base (PDDEB) et du projet d'appui au secteur de l'éducation de base (PASEB) sont l'accroissement de l'offre d'éducation de base et la réduction des disparités de genre, entre régions géographiques et entre les situations socio-économiques des élèves ainsi que l'amélioration des conditions de vie et de travail des maîtres et des élèves en zone rurale.

Le projet hydraulique scolaire a touché 273 écoles, soit environ 45 045 élèves et 928 enseignants. Les principaux problèmes que ces ouvrages ont permis de résoudre sont :

- Amélioration de la propreté corporelle et vestimentaire des élèves ;
- Facilitation du lavage des mains par les élèves avant le début des classes, pendant les repas offerts par les cantines et après usages des toilettes. L'utilisation de l'eau et du savon à la sortie des toilettes est enregistrée dans 14 écoles, soit 26% de l'effectif des forages enquêtés ;
- Allègement de la corvée d'eau pour l'arrosage des arbres ;
- Facilitation de la création de jardins scolaires (11) ;
- Facilitation du nettoyage annuel et du lavage des latrines et des bureaux des enseignants ;
- Allègement de la corvée d'eau chez les femmes chargées de la préparation des repas des cantines ;
- Réduction des retards accusés par les élèves en nombre ;
- Contribution à la sécurisation de l'alimentation en eau du cheptel dans la province du Ziro et du Soum ;
- Diminution des conflits de puisage de l'eau avec les autres usagers. Dans l'étude de faisabilité, sept (7) ouvrages de la zone du projet étaient concernés par ce genre de conflits tandis que l'enquête menée n'a identifié que deux cas au niveau de deux (2) écoles du Soum entre enseignants et éleveurs sur les horaires d'usage ;
- Changement du mode de conservation de l'eau. La situation de référence de l'étude de faisabilité indiquait qu'il n'y avait pas de stockage de l'eau dans les classes sur 101 écoles enquêtées à l'époque. De nos jours, 34 écoles possèdent des jarres d'eau dans les classes, soit 63% de l'effectif des 54 écoles ;

- Facilitation de l'entretien et de l'utilisation des latrines réalisées dans 45 écoles sur l'ensemble des 54 écoles enquêtées ;
- Encouragement des enseignants à l'éducation sur l'hygiène de l'eau. 100% des écoles touchées pratiquent l'enseignement sur l'hygiène (hygiène corporelle, des classes et des points d'eau).

En conclusion, le projet a contribué à l'amélioration des conditions de vie des élèves et des maîtres au cours de la période 2002-2005, dans 4,14% des écoles du Burkina Faso dont le nombre total s'élevait à 6 592.

Au niveau institutionnel, les responsables de l'enseignement de base espéraient utiliser l'expérience du projet hydraulique scolaire en vue de créer un sous-programme du PDDEB. Cette initiative n'a pas abouti car l'approvisionnement en eau potable des écoles a été d'une part intégrée au PN-AEPA et d'autre part dans l'approche complexe scolaire qui exige la réalisation d'un point d'eau en même temps que celle des autres infrastructures.

Globalement, on peut indiquer que le projet a contribué à réduire des obstacles importants rencontrés par les groupes cibles et concourt à la réalisation des objectifs de développement du CSLP, du PDDEB et du PASEB. En Outre, les objectifs de développement du projet restent pertinents aujourd'hui au regard des énormes besoins exprimés qui sont consignés dans le PDDEB et le PN-AEPA. De même, les résultats des enquêtes montrent que tous les forages sont fonctionnels, ce qui traduit une bonne organisation pour la maintenance. On peut donc affirmer que le projet a renforcé les capacités de gestion des groupes cibles.

Quant aux impacts atteints du point de vue des thèmes transversaux, ceux-ci sont minimes pour ce qui concerne le genre car le projet n'a pas réussi à atteindre le quota de 50% de postes clés dévolus aux femmes. Dans le domaine de l'environnement, le projet contribue à l'amélioration du couvert forestier par la plantation des arbres et la propreté des écoles. L'impact du projet en terme d'exploitation de la ressource en eau est minime car le besoin annuel en eau de l'ensemble des écoles ne dépasse pas 5000 m<sup>3</sup>. Ce prélèvement n'a pas d'influence sur la préservation des ressources en eau.

De façon indirecte, les activités menées par le projet, et notamment en maîtrise d'œuvre sociale, ont développé le dialogue et la concertation entre les différentes composantes des groupes cibles, toute chose qui contribue à la résolution des conflits. Si les interventions n'avaient pas été réalisées, les impacts positifs ci-dessus énumérés n'auraient pas pu se produire et en lieu et place, les groupes cibles ressentiraient ce manque d'infrastructures comme une injustice et un manque d'attention de l'Etat et des partenaires à la résolution des problèmes sociaux.

En conclusion, le projet présente des impacts qui sont satisfaisants, en dessous des attentes avec prédominance des résultats positifs.

#### 4.5. Viabilité/durabilité

Les interventions ont réalisé des produits physiques (forages et raccordements au réseau) et immatériels (formation, sensibilisation) qui contribuent à l'atteinte des objectifs du Plan décennal de l'éducation de base et du CSLP. La pérennité peut être analysée au niveau technique et organisationnel.

Au niveau technique, les ouvrages visités (50 forages et 4 branchements ONEA) sont fonctionnels et 74% des murs de protection des forages sont en bon état, tandis que l'état des rigoles d'évacuation des eaux est jugé « bon à passable » dans 72% des cas contre 28% en voie de dégradation. En ce qui concerne les puits perdus, leur état est jugé bon à passable dans 56% des cas contre 10% en état médiocre. Les enquêtes ont par ailleurs répertorié 21 forages sans puits perdus, 14 sans rigoles d'évacuation des eaux et 20 sans anti-bourbiers<sup>5</sup>. Ces ouvrages étant destinés à assainir l'aire du forage, leur absence pourrait créer une dispersion de l'eau autour du forage et engendrer en retour des infiltrations d'eau insalubre dans le forage.

On note l'existence de trois forages dont l'eau est de couleur rougeâtre et un dont le goût de l'eau est saumâtre. Ces forages ne sont pas utilisés actuellement. Du reste, le projet n'a pas accordé une attention particulière à la qualité de l'eau car aucun rapport en dehors des résultats d'analyses du laboratoire, ne permet d'avoir une idée globale de l'état du dit paramètre pour l'ensemble des forages équipés.

Pour ce qui concerne les écoles raccordées au réseau de l'ONEA dans les cinq provinces enquêtées, on dénombre 4 écoles dont 2 dans la province de la Kossi, une (01) dans la province de la Sissili et une (01) autre dans la province du Soum. Tous ces branchements sont encore fonctionnels. Au niveau des dites écoles, les APE récupèrent 100 FCFA par élève et par an pour le paiement des factures d'eau de l'ONEA, soit 16500 FCFA par an. Ce montant ne couvre par la facturation annuelle faite par l'ONEA qui est en moyenne de 36 000 FCFA par an. Tantôt les factures sont payées sur le compte APE de l'école ou par l'administration de l'école. Les APE souhaitent donc un remplacement de ces raccordements par des forages pour alléger le poids de la facture d'eau.

Au niveau organisationnel, les forages sont gérés respectivement par les comités de point d'eau des villages (58%), les APE (30 %) et les enseignants (12%). La gestion n'est pas intégrée au nouveau système de maintenance dans la province du Soum, seule province couverte par la réforme du système de maintenance. Le schéma de gestion initiale qui s'appuyait sur les APE et les comités de gestion des points d'eau du village connaît des difficultés avec l'inactivité de certaines des dites structures qui ont été remplacées par les enseignants. Dans la plupart des écoles, les comités de gestion ont du mal à faire cotiser les parents d'élèves. Les sommes disponibles dans les comptes sont constituées en grande partie par la contribution initiale.

---

<sup>5</sup> Tableau n°13 du rapport final d'enquêtes de l'évaluation du PHS.

Le suivi du fonctionnement des forages est également assuré par les DPEBA et les DREBA à travers les agents chargés de l'amélioration de la vie scolaire (AVS). Les dits agents organisent deux (2) visites des forages chaque année et s'assurent de leur fonctionnalité. Outre le fait de disposer d'un système de suivi interne des points d'eau au niveau des DREBA qui permet d'améliorer la durabilité des investissements réalisés, l'hydraulique scolaire bénéficie des activités d'appui du PN-AEPA qui sont soutenues par la plupart des partenaires techniques et financiers. On peut donc dire que malgré les difficultés, le fonctionnement des pompes est satisfaisant (100%) si l'on le compare avec celui de l'hydraulique villageoise. En hydraulique villageoise, la pérennité des pompes à motricité humaine a été évaluée en 2005<sup>6</sup> à 77% et celle des 574 mini adductions d'eau potable à 66%.

La durabilité est satisfaisante mais est légèrement en dessous des attentes. Les résultats positifs prédominent.

#### **4.6. Contribution de l'AFD/ additionnalité**

L'agence française de développement a été le partenaire technique et financier unique du projet d'hydraulique scolaire. L'action de l'AFD peut être appréciée suivant la contribution à l'accélération des procédures, la pertinence des décisions, le suivi du projet et l'appréciation des partenaires.

##### **Contribution à l'accélération des procédures**

La contribution de l'AFD a été décisive pour l'accélération des différents dossiers au cours de cette étape. Plus d'une quarantaine de lettres et notes ont été échangées au cours de la période de 1995 à 2002, entre l'AFD Burkina Faso, l'AFD siège, l'Ambassade de France et les autorités Burkinabè. L'AFD a pris l'initiative en février 1997, de rechercher l'intégration du projet dans le cadre du PASEB financé par l'Union européenne et les Pays Bas. L'AFD a contribué également à l'accélération de l'étude de faisabilité du projet.

Dans le cadre de l'exécution des programmes et projets de développement, la plainte principale concerne la durée excessive des procédures de passation des marchés et de celle des avis de non objection des partenaires techniques et financiers. La moyenne de temps mis par l'AFD depuis le recrutement de l'ingénieur conseil pour les études de faisabilité jusqu'à celui des entreprises de marchés de forages a été de 36 jours. Il s'agit d'une grande performance comparée à certaines institutions qui prennent pratiquement 6 à 8 mois pour l'octroi des avis de non objection.

##### **Pertinence des décisions**

L'AFD a suscité ou pris un certain nombre de décisions qui n'ont pas été pertinentes pour le projet. Ces décisions sont la prise en compte de la réforme du système de maintenance des infrastructures hydrauliques en milieu urbain et rural qui n'était même pas encore expérimenté par le pays, la réalisation des travaux en lot unique dont les entreprises burkinabè n'ont pas l'expérience et l'indexation du paiement des

---

<sup>6</sup> Source : MAHRH (Mai 2006) - Rapport technique définitif de l'inventaire national 2005 des ouvrages hydrauliques.

agents de l'administration sur les résultats alors que leurs collègues n'étaient pas soumis à de telles exigences.

En effet, la conception de l'animation du projet hydraulique scolaire devait s'aligner avec les décisions prises par le ministère en charge de l'eau dans le cadre de la réforme de la gestion des infrastructures hydrauliques en milieu rural et semi-urbain instituée par le gouvernement à travers un décret datant du 3 novembre 2000. La réforme vise à clarifier et formaliser les responsabilités du service public de l'eau potable entre l'Etat, les communes et les usagers et à professionnaliser la gestion et la maintenance des équipements. Or au démarrage du projet d'hydraulique scolaire, la réforme n'était qu'à ses débuts et n'avait pas encore soumis des projets de décision. Il fallait la tester sur le terrain et proposer des arrêtés ministériels détaillant les modalités de mise en œuvre. Ces arrêtés n'étaient pas encore pris au démarrage du projet. Dans ces conditions, l'animation de l'hydraulique scolaire devait être réinventée pour tenir compte de cette situation d'absence de décisions. Ainsi, l'équipe d'animation a indiqué le 4 novembre 2004 au cours de la première réunion de chantier, les contributions qu'elle a demandées aux bénéficiaires à savoir :

- Contribution pour la réalisation d'un forage équipé de pompe à motricité humaine : 75 000 FCFA au titre de la maintenance ;
- Contribution pour la réalisation d'un forage équipé de pompe solaire : 320 000 FCFA dont 120 000 FCFA au titre de la maintenance et 200 000 FCFA pour la participation à l'investissement.

En outre, la réalisation des travaux en lot unique n'est pas mauvaise en tant que telle car elle réduit le nombre d'interlocuteurs de l'administration dans la gestion des marchés de même que le nombre de rapports d'avancement et de décomptes à traiter ou à vérifier. Cependant la mise en œuvre de cette approche supposait au préalable l'existence d'entreprises de forages possédant un bon niveau de savoir faire en construction des superstructures des forages, de fourniture et pose des pompes ainsi que la méthodologie de contrôle des quantités et qualités dans ce genre de prestations. Ce qui n'était pas le cas au Burkina Faso où la pratique dans les marchés publiques du domaine est de scinder les travaux en plusieurs lots en fonction de la spécialité des entreprises (travaux de forages, réalisation des superstructures, fourniture et pose des pompes). Les effets de l'option de réalisation choisie par le projet sont des prestations incomplètes. En effet, les enquêtes ont répertorié 12 forages sans puits perdus, 14 sans rigoles d'évacuation des eaux et 20 sans anti-bourbiers.

De plus, l'obligation de résultats imposée au titulaire du marché n'était pas ressentie de la même façon chez les sous-traitants. Ainsi le groupement Foraco/Forafrique s'est substitué à l'entreprise de fourniture et pose des pompes Volanta pour achever les prestations car ce dernier avait des difficultés pour respecter la planification des réalisations.

L'indexation du paiement des indemnités des deux chefs de projet aux résultats réalisés est bonne dans le principe. Cependant, il s'agit d'une pratique qui n'est pas courante au niveau de l'administration. Ces deux chefs de projet se trouvaient donc pénalisés par rapport à leurs collègues qui n'étaient pas traités de la même manière.

Des requêtes soumises par la DGH et le MEBA pour le paiement des dits chefs de projet ont été rejetées par l'AFD pour non atteinte des résultats. L'effet direct est la démotivation de ce personnel avec pour conséquence une faible implication dans la gestion des activités du projet.

Quant à l'achèvement du projet alors que les travaux n'avaient pas été totalement exécutés, il faut indiquer que l'incapacité du maître d'ouvrage à régler les problèmes d'exécution, notamment avec l'entreprise Forages Burkinabé a été la cause principale. En sus des problèmes initiaux vécus avec la dite entreprise au moment du démarrage des travaux, une mission de supervision initiée par l'AFD du 15 au 17 mai 2006, a constaté d'une part, que celle-ci, malgré le dépassement de délai contractuel d'exécution, ne pouvait pas achever les travaux dans le délai du 30 juin 2006, qui est la date limite de versement de fonds et d'autre part, qu'aucune mesure administrative n'avait été engagée à son encontre.

### **Suivi du projet**

Le suivi du projet a été assuré par l'AFD / Burkina Faso et le siège à travers les réunions d'avancement, des visites de terrain et des lettres de relance au partenaire national. Malgré ce dispositif de suivi, l'AFD n'a pas été ferme avec le partenaire national sur le financement des latrines (lettre de relance intervenue seulement en juillet 2005) et la résolution de la crise avec l'entreprise Forages Burkinabé. A ce niveau, l'action de l'AFD aurait dû consister à rester sur les principes de gestion de marché public et à demander au maître d'ouvrage de trouver une solution dans les meilleurs délais. La discussion engagée avec l'entreprise n'était pas appropriée.

### **Appréciation des partenaires**

Les partenaires rencontrés notent que l'AFD n'a pas beaucoup coopéré en tenant compte de leurs suggestions sur le type de marché. De même, l'AFD a incité l'Administration à entamer la négociation avec les fournisseurs de pompes, ce qui n'est pas conforme aux procédures nationales.

En conclusion, la contribution de l'AFD et son additionnalité sont satisfaisantes mais présentent des résultats en dessous des attentes des partenaires.

Globalement, le projet présente des résultats satisfaisants, en dessous des attentes avec prédominance des résultats positifs.

## **5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

### **5.1. Conclusions**

Le projet d'hydraulique scolaire a contribué à l'amélioration de l'accès des élèves et enseignants à l'eau potable permettant ainsi une réduction des obstacles importants qui gênaient leur travail. De façon générale, le projet a contribué à l'amélioration des conditions des élèves et des maîtres au cours de la période 2002-2005, dans 3,8%

des écoles du Burkina Faso dont le nombre total s'élevait à 6592. Sa contribution à l'amélioration du taux d'accès des écoles à l'eau potable est de 1,06%.

Le projet hydraulique scolaire a touché 257 écoles, soit environ 42 405 élèves et 925 enseignants. Les principaux problèmes que ces ouvrages ont permis de résoudre sont nombreux :

- Amélioration de la propreté corporelle et vestimentaire des élèves ;
- Facilitation du lavage des mains par les élèves avant le début des classes, pendant les repas offerts par les cantines et après usages des toilettes. L'utilisation de l'eau et du savon à la sortie des toilettes est enregistrée dans 15 écoles, soit 31% de l'effectif des forages enquêtés ;
- Allègement de la corvée d'eau pour l'arrosage des arbres ;
- Facilitation de la création de jardins scolaires (11) ;
- Facilitation du nettoyage annuel et du lavage des latrines et des bureaux des enseignants ;
- Allègement de la corvée d'eau chez les femmes chargées de la préparation des repas des cantines ;
- Réduction des retards accusés par les élèves en nombre ;
- Contribution à la sécurisation de l'alimentation en eau du cheptel dans la province du Ziro et du Soum ;
- Diminution des conflits de puisage de l'eau avec les autres usagers.

Le projet n'a pourtant pas atteint ses résultats essentiels. En effet, les réalisations physiques sont de 251 forages positifs (79% des prévisions), 16 réhabilitations (20,78% des prévisions) et six (6) raccordements au réseau d'eau potable de l'ONEA (37, 5% des prévisions). Les latrines n'ont pas été construites. En outre, le projet était obligé de rembourser les contributions mobilisées par les populations par suite de l'arrêt du projet à l'échéance du 30 juin 2006. On constate également que plusieurs infrastructures annexes (rigoles, puisards, anti-bourbiers) n'ont pas été réalisées.

Les principaux obstacles à la réalisation des résultats ont été la faiblesse de la maîtrise d'ouvrage, qui n'a pas su prendre à temps les décisions nécessaires à la poursuite du projet et à l'innovation introduite par l'AFD dans les modes d'acquisition des services qui ne correspondaient pas aux pratiques présentes au niveau national à cette période.

Malgré cela, la performance du projet est satisfaisante, en dessous des attentes mais avec prédominance des résultats positifs.

## **5.2. Recommandations**

L'objet de l'évaluation rétrospective est de contribuer, au vu des résultats et activités du projet, à promouvoir un dialogue renforcé avec les partenaires pour accroître l'efficacité de l'aide. Dans cette optique, les recommandations suivantes sont présentées :

### **Insertion de l'élaboration d'un document de projet dans le cycle des projets de l'AFD**

Dans le projet d'hydraulique scolaire, le document de projet a été le rapport d'évaluation de Janvier 2001, qui a été certainement transmis à la partie nationale mais celui-ci n'a pas un caractère contraignant pour le partenaire. En outre, il divergeait sur certains points avec la convention de financement notamment sur le nombre des infrastructures à réaliser. Le document de projet proposé est destiné à pallier une telle situation et devrait être négocié et approuvé entre les partenaires avant la signature de la convention de financement qui doit y faire expressément référence.

### **Insertion de conditions suspensives relatives à l'atteinte des résultats dans la convention de financement**

Les conditions suspensives au versement des fonds pourraient être axées sur les principaux résultats à atteindre par le projet mais également sur la fourniture de la contrepartie de l'Etat bénéficiaire. Ces conditions suspensives auraient permis d'améliorer sensiblement les réalisations du projet.

### **Responsabilisation du pays partenaire dans la mise en œuvre des projets**

La mise en œuvre du projet devrait viser à responsabiliser de manière effective le pays partenaire. Dans ces conditions, l'action de l'AFD devrait se limiter à surveiller les indicateurs d'avancement de la réalisation du projet et à intervenir officiellement auprès du pays partenaire pour corriger les écarts constatés. Ce rôle serait d'autant plus efficace que les conditions suspensives permettent d'exercer une pression sur le pays partenaire.

**ANNEXES**

## **Annexe 1 : Termes de référence**

Termes de référence pour le recrutement d'un consultant chargé de l'évaluation rétrospective du projet d'Hydraulique Scolaire (CBF 1116).

L'Agence Française de Développement a mis en place un nouveau dispositif d'évaluations rétrospectives qui permettra d'évaluer, après achèvement et de manière systématique, tous les projets et programmes qu'elle finance. Cette démarche répond au souci de l'AFD d'assurer une information objective sur la bonne utilisation des fonds publics qu'elle est chargée de mettre en œuvre mais aussi à sa volonté de mieux connaître le résultat de ses opérations, de tirer les leçons des interventions passées et de promouvoir un dialogue renforcé avec ses partenaires.

Ces évaluations sont pilotées et financées par l'AFD, confiées à des consultants externes et partagées avec ses partenaires, maîtres d'ouvrage des projets concernés. Elles ont pour principal objectif de formuler une opinion indépendante et motivée sur les financements octroyés par l'AFD et sont conduites de façon à donner un avis argumenté conformément aux critères préconisés par le Comité d'Aide au développement (CAD) de l'OCDE.

Les consultants doivent prendre en compte de façon équilibrée les différents points de vue légitimes qui peuvent être exprimés et conduire l'évaluation de façon impartiale. Cette prise en compte de la pluralité des points de vue doit se traduire, chaque fois que possible, par l'association des différentes parties prenantes au processus d'évaluation.

Dans ce cadre, l'AFD souhaite recruter un consultant pour réaliser l'évaluation rétrospective du projet d'Hydraulique Scolaire, financé par l'AFD par une subvention de 6,6 millions d'euros (CBF 1116).

### **1. Description du projet à évaluer**

#### **1.1 Contexte au moment de l'instruction du projet**

Le Burkina Faso mène depuis plusieurs décennies une politique ambitieuse de promotion du secteur de l'éducation de base avec le concours financier de nombreux bailleurs de fonds. Le taux brut de scolarisation primaire est ainsi passé de 5 à 17% entre 1960 et 1980 et de 17 à 37% entre 1980 et 1990. Cette progression s'est ensuite atténuée pour atteindre 41,2% en 1999 en dépit de la forte progression du budget consacré à ce secteur qui est passé entre 1990 et 1999 de 7,35% à 12,6% du budget global de l'Etat. Le nombre de salles de classe a, quant à lui, augmenté de plus de 75% entre 1990 et 1998 en passant de 8 603 à 14 699.

Cette situation cache cependant des disparités importantes notamment entre les genres et les provinces. C'est ainsi que, en 1998, le taux de scolarisation est de plus 91% dans le Kadiogo et n'atteint pas 14% dans le Komandjari. Quant à l'indice de parité garçons/filles qui mesure le nombre de filles scolarisées par rapport au nombre de garçons scolarisés, il s'établit à 69% pour l'ensemble du pays alors qu'il n'atteint pas 50% dans les Banwa et dépasse 95% dans le Kadiogo.

### **Le Plan Décennal de Développement de l'Education de Base (PDDEB)**

Le Plan Décennal de Développement de l'Education de Base (PDDEB adopté par le Conseil des Ministres du 23 juin 1999) constitue, avec la loi d'orientation sur l'éducation du 9 mai 1996 et le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), le cadre d'intervention des opérations du secteur. Il prévoyait trois phases d'exécution dont la première de quatre ans vise à réunir les conditions pour permettre d'atteindre d'ici 2010 un taux de scolarisation d'au moins 70%, promouvoir la scolarisation des filles en milieu rural et faire passer le taux d'alphabétisation de 20 à 40% par une extension et une diversification des dispositifs. Il comprend la construction de plus de 2 000 nouvelles salles de classe par an, une meilleure répartition des infrastructures pour atténuer les disparités régionales et le déséquilibre des effectifs, et le renforcement de la capacité de gestion des écoles, des inspections et des régions, dans une perspective de déconcentration administrative et de décentralisation.

Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte général de réforme de l'Etat et de la Fonction Publique qui devrait modifier considérablement la gestion de l'enseignement primaire. C'est dans ce contexte que devrait s'opérer la réforme du statut des enseignants dont la mise en œuvre pourrait dégager à terme les marges de manœuvre budgétaires pour l'atteinte des objectifs fixés en matière de scolarisation.

### **Les interventions de l'AFD dans le secteur de l'enseignement de base**

L'AFD a financé dans les années 1990 la construction de salles de classes ou de logements de maîtres dans le cadre de deux projets de développement local. Il s'agissait du PDRI-HKM (Projet de Développement Rural Intégré du Houet, de la Kossi et du Mouhoun) et du PADL (Projet de Développement d'Appui au Développement Local). De 1992 à 1998, le PDRI-HKM aura permis de construire 192 salles de classe, 92 logements de maîtres, 74 latrines, une cantine dans le primaire et une dans le secondaire, 6 classes de CEG, 3 bâtiments administratifs, 8 logements de professeurs, 5 latrines et le PADL 39 centres d'alphabétisation, 26 salles de classe et 35 logements de maître en moins de deux ans et demi. D'autres projets de développement local (PDL - Ouest et PADL - 2), qui font suite à ces premiers projets, sont en œuvre jusque fin 2008, et contribuent à la construction de salles de classe, de logements de maître, etc.

Ces financements ont permis de répondre aux besoins les plus pressants des populations sans toutefois permettre de résoudre le problème de la sous-scolarisation des provinces concernées. En effet, les ressources limitées affectées aux secteurs sociaux (santé, éducation) et la faible capacité contributive des populations, ne permettaient pas d'assurer un rythme de construction susceptible d'accroître le taux de scolarisation des régions concernées.

Dans ce contexte, l'AFD s'est rapprochée de ses partenaires (Union Européenne et Pays Bas finançant le Projet d'Appui au Secteur de l'Education de Base (PASEB 1998-2002), pour contribuer au financement de nouvelles opérations telles que le Projet d'Appui à l'Offre Educative de Base (PAOEB – CBF 11 48). Le PAEOB visait à compléter les interventions du PASEB dans les provinces de la Kossi, du Ziro et des Banwa. Il consistait, entre autres, en la construction, dans un premier temps, de 52 nouvelles écoles et, dans un second temps, en la normalisation à 3 ou 6 classes d'écoles existantes et la construction en dur d'écoles "provisoires" ou fortement

endommagées. Le PAEOB, subvention de 8 millions d'euros octroyé à l'Etat burkinabé (juin 2001 à août 2007), devait permettre d'améliorer l'offre éducative souhaitée par le gouvernement burkinabé dans le cadre du Plan Décennal de développement de l'Education de Base (PDDEB).

L'aide danoise, de son côté, est intervenue dans les Provinces du Loroum et du Yatenga au travers de la mise en œuvre du Programme Eau et Environnement en Région Nord (PEEN). Il s'agissait d'un projet d'hydraulique villageoise dont l'un des résultats attendus était l'approvisionnement en eau potable de 42 écoles primaires de la zone d'intervention.

### **Le Projet d'Appui au Secteur de l'Education de Base**

Les objectifs du PASEB consistaient en (1) l'amélioration de la qualité de l'enseignement de base dont notamment les conditions de vie et de travail des élèves et des maîtres en zone rurale, (2) le développement de l'alphabétisation et l'amélioration de l'insertion des jeunes dans la vie active, (3) le renforcement des capacités de pilotage du MEBA et principalement de ses structures déconcentrées.

D'un montant global (hors hydraulique scolaire) de 13,6 millions d'Euros (10 millions d'euros financés par le 8ème FED et 3,6 millions d'euros par les Pays-Bas), ce projet couvrait 15 provinces formant une zone continue allant du Nord en passant par le Centre Ouest et la Boucle du Mouhoun et correspondant aux trois DREBA de Koudougou, Ouahigouya et de Dédougou.

Le volet "hydraulique scolaire" du PASEB et du PAOEB visait à compléter la composante "amélioration des conditions de vie et de travail des maîtres et des élèves" par un programme d'alimentation en eau potable des écoles primaires de leur zone d'intervention. Il s'agit des provinces de la Sissili, du Ziro, du Soum, du Loroum, de la Kossi et des Banwa. Les projets sont assortis d'activités éducatives pour amener les enfants ainsi que leurs parents à mieux exploiter les ressources en eau. Parallèlement, les Centres d'Education de Base Non Formelle (CEBNF), dont l'implantation était envisagée au niveau des mêmes provinces, étaient concernés de la même manière que les écoles par le programme d'AEP.

Outre l'alimentation en eau potable de 370 écoles et 60 CEBNF, le volet « hydraulique scolaire » du PASEB et du PAEOB visait à sensibiliser et former les bénéficiaires (APE, AME, Villageois,...) à la gestion des points d'eau. Les deux projets devaient intégrer également des mesures adoptées, en 2000, par le gouvernement burkinabé dans le cadre de la Réforme du système de gestion des infrastructures d'hydraulique villageoise et semi-urbaine.

#### **1.2 Projet financé par l'AFD**

Le projet d'hydraulique scolaire (PHS), objet de la présente évaluation, visait à compléter les interventions du PASEB - volet « hydraulique scolaire » dans les provinces de la Kossi, du Ziro et des Banwa. Il visait également à compléter la composante « amélioration des conditions de vie et de travail des maîtres et des élèves » par un programme d'alimentation en eau potable des écoles primaires et centres d'éducation de base de la zone d'intervention du projet. Il s'agit de la province de la Sissili, du Ziro, du Soum, du Loroum, de la Kossi et des Banwa (en partie aire d'intervention du PAOEB).

Le projet d'hydraulique scolaire a donc été conçu comme un complément aux deux projets en éducation de base cités ci-dessus (PASEB et PAEOB) et devait permettre de doter d'un point d'eau les écoles construites ou améliorées par ces projets.

Compte tenu de ce qui était déjà prévu dans le cadre du PAEOB et PASEB, la zone d'intervention retenue pour le PHS couvrait 6 provinces (Sissili, Ziro, Soum, Loroum, la Kossi et les Banwa) et le programme prévisionnel d'investissement, tel que fixé lors de l'évaluation ex-ante, était le suivant :

- réhabilitation de 78 points d'eau;
- réalisation de 317 nouveaux forages dont 64 à équiper de pompes solaires avec les superstructures adéquates (mur de protection, puisards, etc.)
- raccordement de certaines écoles à 16 mini-réseaux d'AEP.

Un volet de réalisation de latrines, complémentaire aux réalisations de points d'eau potable et dimensionné par rapport aux objectifs du PASEB et PAEOB, était également prévu sur financement de l'Etat burkinabé.

Le projet prévoyait également des activités éducatives pour amener les enfants ainsi que leurs parents à mieux exploiter les ressources en eau et de fournir les outils pratiques nécessaires au développement de méthodes plus adaptées et efficaces à l'éducation à l'eau, à l'hygiène, à la santé publique et à la protection de l'environnement. La mise en œuvre de ces actions d'animation devait être étendue à l'ensemble des écoles du PASEB y compris celles disposant déjà d'un point d'eau fonctionnel. Le projet prévoyait en outre de favoriser la création de jardins scolaires susceptibles d'améliorer l'approvisionnement des cantines.

Le projet a fait l'objet d'une décision de financement de 6,6 millions d'euros par le Conseil de Surveillance de l'AFD en février 2001. La convention de financement a été signée en juin 2001 avec une date limite de versement de fonds fixée à fin 2005.

Le projet était sous la maîtrise d'ouvrage du Ministère de l'Education de Base et de l'Alphabétisation (MEBA), qui l'a délégué pour la réalisation des équipements à la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH).

La phase de mise en œuvre du projet a réellement débuté fin 2002, après l'installation de l'ingénieur conseil ANTEA en septembre 2002.

Au cours de la période 2003-2004, des enquêtes ont été réalisées pour faire le point sur l'AEP des écoles des 6 provinces, apporter une sensibilisation/information sur le projet et apprécier les besoins en équipements.

Après cette phase d'études et ces premières animations, les appels d'offres (pour des marchés d'ensemble combinant foration, travaux et fournitures) pour une première tranche de travaux, portant sur 222 forages neufs et 19 réhabilitations ont été lancés et les marchés attribués à deux entreprises : FORACO/FORAFRIQUE (lot n°1) et FORAGES BURKINABE (lot n°2) qui ont commencé leurs travaux, après la saison des pluies en octobre 2004.

De graves difficultés sont apparues sur le lot n°2, l'entreprise de forage n'ayant pas été en mesure de s'accorder avec son partenaire, fournisseur de pompe sur les

modalités de leur groupement. Ce marché a donc pris énormément de retard. Après l'échec de diverses tentatives de conciliation et pour sortir de l'impasse, il a été accepté de scinder le marché, entre d'une part les travaux de forages et la réalisation des superstructures et, d'autre part, la fourniture et pose des margelles et pompes. Ces dernières prestations ont été confiées en gré à gré à l'entreprise Vergnet/FasoHydro.

Un appel d'offres pour une seconde tranche de travaux (sur la base de marchés d'ensemblé) avait été lancé en janvier 2005 mais s'est révélé infructueux. Une seconde tentative a été lancée en août 2005 (en distinguant travaux et fournitures) à laquelle il n'a pas été donné suite. L'exécution insatisfaisante du projet, le non-respect des engagements des partenaires et les nombreuses difficultés mal ou non résolues et l'approche de la date limite de versement n'ont pas permis de justifier la mise en œuvre de cette seconde tranche de travaux. L'AFD a néanmoins accepté de reporter de six mois la clôture, à juin 2006, pour permettre un achèvement acceptable de la première tranche d'investissements.

Au final, 251 nouveaux points d'eau (forages équipés de pompes) ont pu être réalisés et 17 réhabilités, soit un total de 268 points d'eau moderne (67% de l'objectif initial). Mais, environ 80 de ces points sont restées sans superstructures (margelles, murs, etc.).

Six écoles ont, quant à elles, pu être raccordées aux réseaux préexistants de l'ONEA.

Le volet latrines n'a finalement pas été réalisé faute de mobilisation effective de la contrepartie nationale.

Sur la subvention totale de 6,6 millions d'euros, seule 3,8 millions d'euros ont effectivement pu être décaissés, le solde ayant été annulé après juin 2006.

## **2. Contenu du travail d'évaluation**

Le travail d'évaluation comprendra les volets ci-dessous.

### **2.1 Etablissement d'un bilan global du projet évalué**

Le consultant devra établir un bilan global et objectif des actions du projet depuis son démarrage. Cette étape doit lui permettre de disposer d'une connaissance précise et détaillée du projet, de son évolution et de son contexte. A cet effet, il devra notamment :

Rassembler et consulter toutes les informations et tous les documents relatifs au projet évalué, et étudier le cadre logique de l'intervention (finalité, objectifs spécifiques, réalisations, indicateurs de suivi et hypothèses critiques) de manière à en acquérir une bonne connaissance. Les documents à consulter seront disponibles auprès des structures suivantes :

§ AFD-Ouagadougou

§ AFD-Paris

§ Ministère de l'enseignement de base (Maître d'ouvrage)

§ Ministère de l'agriculture de l'hydraulique et des ressources halieutiques (Maître d'ouvrage délégué) – DGRE-DAEP et DGRE-DASS

§ Cabinet ANTEA (Maître d'œuvre - Bureau de contrôle)

§ DGCOOP

Conduire des entretiens avec les personnes impliquées ou ayant été impliquées dans la conception, la gestion et la supervision du projet.

## 2.2 Conduite d'une analyse évaluative

A partir des constats et des informations disponibles, le consultant devra évaluer la performance du projet à partir des cinq critères préconisés par le CAD de l'OCDE : pertinence, efficacité, efficience, impact, viabilité. La valeur ajoutée de la contribution apportée par l'AFD fera également l'objet d'un examen spécifique. Pour chacun de ces critères, des pistes d'évaluation sont préconisées ci-dessous. Il reviendra au consultant de les préciser et de les compléter.

Le consultant devra également alimenter sa réflexion à partir des évaluations finales externes, ayant éventuellement été commanditées pour le projet PASEB, et en particulier son volet « hydraulique scolaire ».

Le consultant devra également mener des visites sur le terrain auprès d'un échantillon d'écoles ayant bénéficié des actions du projet.

### **Pertinence**

La pertinence examine le bien-fondé de l'action conduite au regard des objectifs et des enjeux déterminés au départ.

A ce titre, le consultant examinera la correspondance du projet avec :

- v Les besoins et attentes des bénéficiaires (MEBA, DGAEP, populations, etc.)
- v Les orientations nationales (PASEB, PDDEB, CSLP, Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques de 2000, etc.)
- v Les stratégies de l'AFD (DCP, CIP, etc.)

Cette analyse sera complétée par une appréciation de :

La cohérence interne du projet (concordance des divers moyens et instruments mobilisés pour concourir à la réalisation des objectifs),

La cohérence externe du projet (concordance avec les actions entreprises par les autres acteurs : DCE (PASEB sur financement FED), Pays-Bas (PASEB), etc.)

Le projet a pris, dès le départ, le parti de raisonner « forages dans les écoles » au lieu « d'eau potable dans les écoles ». Il pourra être étudié tout particulièrement la pertinence et les conséquences de cette hypothèse de base selon laquelle il convenait que soit construit un forage dans chacune des écoles, pour résoudre les problèmes d'alimentation en eau potable en leur sein.

Il a ensuite été retenu au moment de l'évaluation, et ce malgré de fortes réticences de la maîtrise d'ouvrage, de recruter les entreprises sur la base de marché d'ensemblier (regroupant foration, construction des superstructures, fourniture et pose de pompes). Or, cette modalité de passation des marchés, qui devait faciliter la coordination au sein des chantiers entre l'avancement des travaux de forages et leur équipement, a été à l'origine de nombreux problèmes, les entreprises retenues ayant eu le plus grand mal à faire fonctionner leur groupement. Le consultant devra apporter une appréciation sur la pertinence de ce montage des marchés compte tenu

de la pratique à l'époque au Burkina Faso. Il devra, par ailleurs, indiquer comment a évolué la situation ces dernières années en la matière. Des contacts avec la DGRE, et en particulier, la cellule d'appui au secteur privé de l'eau potable et de l'assainissement (CASPEA) qui a une bonne connaissance de l'état du secteur privé burkinabé dans ce secteur, seront mis à profit à cet effet.

Le consultant devra également porter un jugement a posteriori sur la pertinence du montage d'un projet d'hydraulique scolaire, intégré comme un volet de projets d'éducation de base. Il devra également analyser comment est aujourd'hui pris en compte ce sous-secteur de l'hydraulique scolaire dans les stratégies sectorielles en matière d'éducation de base et d'eau potable et d'assainissement. Il étudiera aussi l'évolution de la répartition des rôles entre le MEBA et le MAHRH.

### **Efficacité**

L'efficacité apprécie le degré de réalisation des objectifs du projet (réalisation des infrastructures, principes de cofinancement des bénéficiaires selon les cas, sensibilisation et formation des acteurs, etc.) ainsi que ses éventuels effets non attendus (effets positifs ou négatifs).

Elle comprend :

- v Une comparaison des résultats attendus et des résultats effectifs du projet,
- v Une analyse des écarts constatés.

L'analyse pourra être conduite à plusieurs niveaux :

- v réalisations physiques,
- v efficacité de la maîtrise d'ouvrage,
- v efficacité de la maîtrise d'œuvre.

Compte tenu des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet, il serait opportun d'insister tout particulièrement sur l'analyse de l'efficacité de la maîtrise d'ouvrage (relation MEBA – MAHRH) et de la maîtrise d'œuvre, ainsi que sur les difficultés rencontrées avec Forages Burkinabé.

Le projet prévoyait également que les bénéficiaires contribuent financièrement aux investissements. Cet aspect de la politique sectorielle est aujourd'hui en cours de révision, compte tenu des difficultés souvent rencontrées par les projets pour le mettre en œuvre et au regard des évolutions du processus de décentralisation. Le consultant devra analyser de manière détaillée comment ce principe du cofinancement des investissements par les populations a été mis en œuvre dans le cadre du projet mobilisation et utilisation effective des contributions, circuits financiers, etc.).

Le consultant devra ensuite analyser les raisons qui ont expliqué la non - mobilisation par la partie nationale de la contrepartie attendue pour le volet « assainissement ».

Le consultant portera également un jugement sur la qualité et l'efficacité des actions d'animation réalisées par le projet (au niveau de l'éducation à l'hygiène, des modalités de gestion, etc.).

Le consultant évaluera également un des objectifs du projet (mentionné comme condition particulière dans la convention de financement), à savoir celui de l'implication croissante des femmes dans la gestion des installations (au moins 50% des postes clé des structures de gestion).

### **Efficienne**

L'efficience étudie la relation entre les moyens mis en œuvre et leurs coûts, d'une part, et les réalisations financées, d'autre part.

L'évaluation conduite par le consultant doit permettre :

D'apprécier si les ressources nécessaires ont bien été mises en place, en temps voulu et au moindre coût,

D'analyser les éventuels retards et dépassements constatés.

Le consultant devra, notamment, procéder à une analyse des coûts unitaires par point d'eau réalisés par le PHS.

### **Impact**

L'impact juge les retombées de l'action. Le consultant analysera ici principalement les effets immédiats sur les acteurs concernés, et notamment les bénéficiaires finaux, qui peuvent être raisonnablement attribués en partie ou en totalité à l'action évaluée. Il appréciera, le cas échéant, les perspectives d'effet de plus long terme.

Si possible, l'analyse portera sur des indicateurs traduisant des résultats quantifiables. Le consultant traitera pour cela l'information pertinente issue des systèmes statistiques existants et du dispositif de suivi du projet. Cette analyse sera toutefois complétée, le cas échéant, par une appréciation qualitative des impacts dans certains domaines tels que les impacts institutionnels par exemple.

Il apportera un jugement sur l'amélioration des conditions de vie sur les élèves de la fourniture d'un forage équipé. Il appréciera les conséquences éventuelles de la non - réalisation sur environ 80 points d'eau des superstructures (pas de puisards) et du volet latrines.

### **Viabilité/durabilité**

Le consultant examinera si l'atteinte des objectifs et les résultats et impacts obtenus sont de nature à se maintenir, voire à s'amplifier, dans la durée, et si oui à quelles conditions.

L'analyse portera principalement sur la viabilité technique, à savoir la viabilité et durabilité des infrastructures réalisées.

Pour juger de l'état de fonctionnement actuel du parc d'infrastructures du PHS (comment fonctionnent les infrastructures, sont-elles gérées depuis la fin du projet, et dans le cadre de la mise en œuvre de la Réforme), le consultant fera une extraction

des données de l'inventaire national des ouvrages hydrauliques réalisé en 2005 (INOH 2005) et actualisée en 2008.

En parallèle de cette analyse de l'état exhaustif du parc PHS, le consultant devra, sur un échantillon représentatif d'écoles équipées (l'échantillon, basé sur les écoles qui ont été équipées par le projet, devra comporter des écoles de la zone du Programme d'application de la Réforme et d'autres hors de la zone PAR), faire une analyse détaillée de l'organisation actuelle des acteurs pour la gestion des ouvrages hydrauliques scolaires, en articulation avec les autres équipements des communes (AUE, CPE, APE, communes, etc.). Il appréciera si les modalités en cours sont conformes aux principes de la Réforme. Il analysera le positionnement de nouveaux acteurs mis en place récemment comme les communes, les CVD ou des associations villageoises d'usagers de l'eau. Il analysera les éventuels problèmes de concurrence entre les points d'eau scolaire et d'autres points d'eau du village. Cette évaluation plus large du fonctionnement et de la gestion des ouvrages d'hydraulique scolaire concernera donc tant le point de vue technique, financier qu'institutionnel (en lien avec le contexte actuel de décentralisation).

Le consultant analysera également la situation des 6 écoles ayant été raccordées au réseau ONEA (paiement effectif des factures d'eau, etc.).

### **Contribution de l'AFD / additionnalité**

Dans cette partie, le consultant portera une appréciation sur les modalités d'intervention de l'AFD, leur apport spécifique et leur additionnalité par rapport à d'autres ressources ou modes de faire à disposition du maître d'ouvrage.

Le PHS a connu d'importantes difficultés de réalisation et a été ponctué de sérieux problèmes au niveau de la gestion des contrats avec les entreprises de travaux. Le consultant appréciera, en particulier, la contribution et l'influence de l'AFD dans la recherche de solutions aux problèmes opérationnels rencontrés.

## **3. Organisation de l'évaluation**

### **3.1 Compétences requises pour mener l'évaluation**

Pour réaliser cette évaluation rétrospective, le Consultant devra mobiliser un expert national, ayant les compétences suivantes :

Connaissance et expérience professionnelle en matière d'évaluation rétrospective de projets,

Expérience en matière de coopération au développement,

Connaissances et expertises techniques et sectorielles dans les domaines de l'approvisionnement en eau potable et assainissement en milieu rural et semi-urbain. Une connaissance du secteur de l'éducation de base sera appréciée.

Expérience au Burkina Faso ou en Afrique de l'Ouest.

Parfaite maîtrise de la langue française.

### 3.2 Durée de l'évaluation

La prestation totale pour la réalisation de cette évaluation est estimée à 40 hommes/jours.

La prestation débutera après signature du contrat entre le consultant et l'AFD. La date de démarrage est prévue pour décembre 2008.

Elle inclut notamment :

- une réunion de lancement à Ouagadougou,
- le travail documentaire,
- les entretiens à Ouagadougou,
- les missions de terrain dans certaines provinces d'intervention du projet,
- la rédaction du rapport provisoire,
- une réunion de restitution des conclusions du consultant à Ouagadougou, en présence des partenaires concernés par le projet.
- et enfin la finalisation du rapport.

En ce qui concerne les visites de terrain, il pourrait, par exemple, être envisagé de se rendre dans les provinces suivantes :

le SOUM, également zone de concentration du Programme d'Application de la Réforme,

le ZIRO, également zone d'intervention du le Projet d'Appui à l'Offre Educative de Base,

les BANWA, également zone d'intervention du Projet de développement local dans l'Ouest.

### 3.3 Documents à présenter par les consultants

Les consultants invités à soumissionner devront fournir les éléments suivants :

Une offre technique comprenant :

Une note de compréhension des termes de référence (2 pages) et de présentation de la méthodologie utilisée (3 pages),

Les références et expériences du consultant (10 pages maximum),

Le CV de l'expert proposé,

Le calendrier prévisionnel d'intervention ainsi qu'une estimation des charges en hommes/jours.

Une offre financière comportant le budget global (HT et TTC) et les prix détaillés (honoraires, indemnités journalières, transports...).

### 3.4 Processus de sélection du consultant

Les propositions techniques seront évaluées sur la base de leur conformité aux termes de référence, à l'aide des critères d'évaluation et du système de points suivant :

- Références et expériences du consultant : 30 points

- Compréhension des TDR et méthodologie proposée : 30 points
- Qualification et expérience de l'expert proposé : 40 points

Chaque proposition conforme se verra attribuer un score technique (St). Une proposition sera rejetée à ce stade si elle ne satisfait pas à des aspects importants des termes de référence, ou n'atteint pas le score technique minimum de 65 points sur 100.

La proposition financière la moins disante (Fm) recevra un score financier (Sf) de 100 points. Les scores financiers (Sf) des autres Propositions financières seront calculés de la manière suivante :

$$Sf = 100 \times Fm/F$$

Sf étant le score financier, Fm la proposition la moins disante et F le montant de la proposition considérée.

Les propositions seront ensuite classées en fonction de leurs scores technique (St) et financier (Sf) combinés après introduction de pondérations (T = 0,8 étant le poids attribué à la Proposition technique et P = 0,2 le poids accordé à la Proposition financière), selon la formule :

#### **4. Les livrables**

Un rapport final provisoire sera produit à l'issue des travaux du consultant. Il sera transmis par l'AFD au bénéficiaire du concours (MEBA et MAHRH) qui pourra également émettre ses commentaires par l'intermédiaire de l'AFD. L'AFD formulera ses remarques et observations au consultant dans les trois semaines suivant la réception du rapport provisoire.

Le rapport définitif, intégrant ces observations, devra être disponible dans les 15 jours suivant la réception des commentaires. Si ces observations expriment des différences d'appréciation non partagées par les consultants, celles-ci peuvent être annexées au rapport définitif et commentées par les consultants.

Le rapport sera établi selon le plan type joint en annexe des Termes de référence. Les rapports provisoire et définitifs devront être remis sous format électronique et sous format papier en 7 exemplaires à l'adresse suivante :

Agence Française de Développement (AFD) à Ouagadougou  
01 BP 529 Ouagadougou 01  
Burkina Faso  
Tel : (+ 226) 50 30 60 92  
fax : (+226) 50 31 19 66  
afdouagadougou@bf.groupe-afd.org

Le rapport définitif restera la propriété de l'AFD qui en assurera elle-même la diffusion.

## ANNEXE DES TERMES DE REFERENCE

- Liste indicative de documents à consulter
- Liste indicative des structures à rencontrer
- Plan type du rapport

## ANNEXE 1 – LISTE INDICATIVE DES DOCUMENTS A CONSULTER

Instruction, formalisation et mise en œuvre du projet  
Etude de faisabilité (août 2000, Hydroconseil/Sahel consult)  
Aide-mémoire mission d'évaluation (novembre-décembre 2000 de Rajat/Claquin)  
Note au Conseil de Surveillance ou au Comité des Etats Etrangers (Résolution n° C 2001 0026)  
Convention de financement du 22/02/2001 et avenant n°1 de janvier 2006 pour la prolongation de la DLVF au 30/06/2006  
Contrats des prestataires  
Rapports d'avancement d'ANTEA  
Aide-mémoire des missions de supervision (10 au 16 février 2005 de A Felix et PJ REMY, 15 au 17 mai 2006 A Felix et PJ REMY, mars 2006,...)  
Suivi et Rapport d'Achèvement de Projet, AFD  
Compte-rendu de réunions entre l'AFD, ANTEA, DGRE, etc.

Documents de stratégie pays  
Cadre d'Intervention Pays de l'AFD  
Document Cadre de Partenariat (2006-2010) Burkina-France

Documents de politique générale et sectorielle du pays partenaire  
Programme d'Appui au Secteur de l'Education de Base (PASEB) (financement FED, Pays Bas)  
Projet d'Amélioration de l'Offre Educative au Burkina Faso (PAOEB, AFD)  
Document de politique et Stratégies en matière d'Eau (Réforme, etc....)  
Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP)  
Plan décennal de développement de l'éducation de base (PDDEB)  
Lettre de politique éducative du Burkina Faso  
Loi d'orientation de l'éducation du Burkina Faso

## ANNEXE 2 : LISTE INDICATIVE DES STRUCTURES A RENCONTRER

Ministère de l'enseignement de base (DEP, SP-PDDEB, etc.)  
Ministère de l'agriculture de l'hydraulique et des ressources halieutiques – DGRE au travers des directions de l'eau potable et de l'assainissement  
Cellule du Programme d'Application de la Réforme qui travaille sur la gestion des ouvrages hydrauliques dans les provinces de la Sissili, Ziro et Soum  
Coordination nationale du PADL2/PDL-Ouest et opérateurs en charge de l'exécution de ces projets de développement local dans les provinces du Loroum (PADL2) et Banwa (PDLO).  
DGCOOP  
ANTEA

Groupement FORACO FORAFRIQUE  
Groupement Vergnet / Faso hydro  
Forages Burkinabé  
ONEA  
Partenaires Techniques et Financiers (UE, Pays Bas, etc.)

### ANNEXE 3 : PLAN TYPE DU RAPPORT D'ÉVALUATION

Le rapport d'évaluation ne devra pas excéder 30 pages hors annexes (dans une police de caractère 12). Les informations détaillées sur le contexte, le projet ou les aspects généraux de la méthodologie et de l'analyse doivent être répertoriées en annexe.

La page de couverture du rapport comprendra le préambule suivant :

« L'objet de l'évaluation rétrospective est de formuler une opinion motivée sur la pertinence, l'efficacité, l'impact et la viabilité du projet financé au regard du contexte, de la politique et des procédures d'intervention du groupe AFD. L'évaluateur a examiné les réalisations du projet en fonction des objectifs qui étaient fixés. Il a, par ailleurs, procédé à l'examen du processus d'exécution et de fonctionnement du projet dans ses différentes phases de mise en œuvre et de suivi.

Cette évaluation est financée par l'Agence Française de Développement. Les observations, appréciations et recommandations exprimées dans ce rapport le sont sous la seule responsabilité de leurs auteurs. »

Le rapport peut s'articuler autour du plan indicatif suivant :

1. Tables des matières et liste des acronymes
2. Résumé

Le résumé ne doit pas dépasser 4 pages. Il s'agit d'un texte concis et indépendant qui rappelle le contexte de l'intervention, décrit le projet évalué (objectifs et contenu) et les étapes marquantes de son déroulement, et présente les principales conclusions du consultant sur sa performance à l'aune des critères d'évaluation retenus dans les TDR.

3. Méthodologie de l'évaluation (2 pages)

Cette partie rappelle de manière résumée (renvoyer les détails en annexe si nécessaire) la méthodologie adoptée, les modalités générales de déroulement de la mission d'évaluation et les difficultés éventuelles rencontrées.

Le consultant devra avoir le souci de présenter clairement les méthodes d'investigation et d'analyse utilisées, les procédures suivies pour collecter l'information, s'assurer de sa qualité et de sa validité.

4. Bilan global du projet (5 pages)

Cette partie doit comprendre :

Une présentation générale du contexte et de son évolution au cours de la période de mise en œuvre,

Une description du projet (objectifs, contenu, intervenant, mode opératoire),

Un résumé du déroulement du projet depuis son démarrage (renvoyer éventuellement en annexes les détails sur les chiffres et les données collectées) mettant en évidence les principaux événements qui l'ont marqué, présentant l'affectation et le volume des financements mobilisés, rappelant les principales difficultés rencontrées et mentionnant, le cas échéant, les réorientations survenues.

## 5. Performance du projet (entre 12 et 15 pages)

Il est fortement recommandé d'organiser l'analyse évaluative par critères à raison de 2 à 3 pages pour chaque critère retenu dans les TDR. Le consultant doit expliciter clairement le cheminement progressif des étapes entre les observations (données brutes), les constats (indicateurs élaborés, ratios) et les jugements portés.

5.1 Pertinence

5.2 Efficacité

5.3 Efficience

5.4 Impact du projet

5.5 Viabilité/durabilité

5.6 Contribution de l'AFD/additionnalité

## 6. Conclusions (4 pages)

L'évaluation doit aboutir à un jugement argumenté et à des conclusions sur les performances du projet financé par l'AFD. Ce chapitre doit synthétiser l'appréciation globale du consultant sur les performances du projet à l'aune de l'analyse évaluative. Les forces et faiblesses du projet doivent être clairement explicitées.

Le consultant s'efforcera de formuler des conclusions en nombre limité de manière à garantir leur qualité. Il clarifiera ou supprimera tout jugement de valeur qui ne serait pas suffisamment étayé par des faits. Il s'efforcera également d'utiliser les critères d'évaluation de manière équilibrée. Les conclusions et enseignements éventuels sont listés, classés et priorisés en quelques pages. Les limites méthodologiques seront mentionnées, tout comme les opinions divergentes, s'il y en a.

## 7. Annexes du rapport

Les annexes peuvent comporter :

Les termes de référence

La liste des personnes rencontrées

Le calendrier de la mission

Le compte rendu des entretiens de terrain

La liste des documents consultés

La liste des activités spécifiquement examinées et la carte de situation des interventions

Les détails éventuels de la méthode d'évaluation retenue

Le cadre logique de l'intervention reconstruit ex post

Des tableaux sur les financements mobilisés, les résultats ou les impacts

## Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées

Prénoms, Nom	Organisation
<b>Agence française de développement (AFD)</b>	
Pires, Jean- Claude	Chargé de mission
Anne-Marie Sawadogo	Chargé de mission
Romain André	Chargé de mission
Mélanie Canet	Chargée de projet
Leila Traoré	Stagiaire
Figarede Guy	AFD Paris
Jean Paul Rémy	AFD - Conversation téléphonique
<b>Administration publique centrale et déconcentrée</b>	
P. Etienne Bingwéogo	Chef de projet –MEBA
Mathieu Bingbouré	Directeur de l’approvisionnement en eau potable
Nathalia Ouattara	Chef de projet –DGAEP
Tasséré Zoungrana	DREBA / Centre-Ouest
Allasoum Sori	DRAHRH / Centre –Ouest
Richard Ouédraogo	DPEBA / Soum
Idrissa Compaoré	DREBA / Sahel
Clovis K. Kaboré	DRAHRH / Sahel
Geoffroy Sougué	DRAHRH / Boucle du Mouhoun
Issa Darankoum	DPEBA / Kossi
Idrissa Ky	DPEBA / Banwa
Edmond Batiaga	DPEBA / Ziro
Pascal Ouédraogo	DPEBA / Sissili
Paul Ouédraogo	DPEBA / Sissili
<b>Entreprises</b>	
Karim Konaté	CASADES, chef de mission animation
Guy Bado	Faso Hydro
Macaire Naré	Foraco / Forafrique
Evariste	Forages Burkinabè
Georges Compaoré	Chef de mission ingénieur conseil
Jean Christophe Ki	Représentant Antéa Burkina Faso

### Annexe 3 : Programme de travail réalisé au cours de la mission

Jour et date	Activités
Lun 1/12/08	Rencontre préliminaire avec l'AFD sur les TDR (voir PV)
Mer 10/12/08	Signature du contrat- signature du PV du 1 décembre 2008- Elaboration du projet de programme de la mission d'évaluation
Jeu 11/12/08	Revue et analyse des documents collectés avec AFD
Ven 12/12/08	Revue et analyse des documents collectés avec AFD
Lun 15/12/08	Revue et analyse des documents collectés avec AFD- Elaboration du programme et objectif de la réunion de lancement et liste des personnes a inviter
Mar 16/01/08	Elaboration des outils d'investigations : Grille d'analyse principale
Mer 17/12/08	Elaboration des outils d'investigations : Grille d'analyse principale
Jeu 18/12/08	Elaboration des outils d'investigation : Grille d'analyse secondaire selon les critères du CAD/OCDE et de l'AFD
Ven 19/12/08	Elaboration des outils d'investigation : Grille d'analyse secondaire selon les critères du CAD/OCDE et de l'AFD
Mer 07/01/09	Rencontre AFD sur préparation de la mission de lancement
Jeu 08/01/09	Préparation du document de présentation du projet pour la réunion de lancement- préparation présentation power point
Lun 12/01/09	Tenue et animation de la réunion de lancement
Mar 13/01/09	Compte rendu de la réunion de lancement
Mer 14/01/09	Elaboration des outils d'enquêtes : fiches d'entretien et d'enquêtes focus
Jeu 15/01/09	Elaboration des outils d'enquêtes : fiches d'entretien et d'enquêtes focus- rencontre Karim Konaté, chef de mission de l'animation (CASADES), Guy F. AFD
Ven 16/01/09	Rencontre chef de projet MEBA sur le programme des enquêtes – Chef de projet DGRE- Directeur AEP
Sam 17/01/09	Formation des enquêteurs
Lun 19/01/09	Formation des enquêteurs- Conversation téléphonique avec Jean Paul Rémy-AFD
Mar 20/01/09	Formation des enquêteurs
Mer 21/01/09	Mise en route des enquêteurs
Jeu 22/01/09	Enquêtes terrain
Ven 23/01/09	Enquêtes terrain
Sam 24/01/09	Enquêtes terrain
Lun 26/01/09	Enquêtes terrain
Mar 27/01/09	Enquêtes terrain
Mer 28/01/09	Enquêtes terrain – Rencontre Représentant Foraco/forafrique
Jeu 29i/01/09	Rencontre chef de projet MEBA
Ven 30/01/09	Traitement et analyse des données
Sam 31/01/09	Traitement et analyse des données
Lun 2/02/09	Traitement et analyse des données-- Rencontre représentant Antéa- Représentant Faso Hydro
Mar 3/02/09	Rédaction du rapport provisoire - Rencontre chef de mission Antéa- Rencontre DG Forages Burkinabè
Mer 4/02/09	Rédaction du rapport provisoire
Jeu 5/02/09	Rédaction du rapport provisoire

Ven 6/02/09	Rédaction du rapport provisoire
Sam 7/02/09	Rédaction du rapport provisoire
Lun 9/02/09	Rédaction du rapport provisoire
Mar 10/02/09	Rédaction du rapport provisoire
Mer 11/02/09	Rédaction du rapport provisoire
Jeu 12/02/09	Rédaction du rapport provisoire
Ven 13/02/09	Remise du rapport provisoire à l'AFD
Lun 2/03/09	Réception observations AFD sur rapport provisoire
Mar 3 /03 – 12/03	Prise en compte des observations dans le rapport
Jeu 19/03/09	Transmission rapport provisoire repris à AFD

## Annexe 4 : Grilles secondaires pour l'analyse du projet à travers les critères du CAD et de l'AFD

### Pertinence

**Définitions du CAD/OCDE et questions clés** : Mesure selon laquelle les objectifs de l'action de développement correspondent aux attentes des bénéficiaires, aux besoins du pays, aux priorités globales, aux politiques des partenaires et des bailleurs de fonds.

Remarque : rétrospectivement, la question de la pertinence consiste souvent à s'interroger sur le fait de savoir si les objectifs de l'action ou sa conception sont encore appropriés compte tenu de l'évolution du contexte (CAD/OCDE 2002)

	Questions clés	Evaluation
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comment les objectifs du projet répondaient –ils aux besoins des bénéficiaires sur le terrain (élèves, enseignants, parents d'élèves) ?</li> </ul>	1
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comment les objectifs du projet s'inséraient –ils dans la programmation du MEBA, DGEAP ?</li> </ul>	1
3	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'objectif de développement du projet s'aligne –t-il avec ceux du CSLP, PDDEB-PASEB- décentralisation, autres thèmes?</li> </ul>	1
4	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comment les objectifs du projet étaient ils intégrés à ceux du PASEB ?</li> </ul>	2
5	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comment les objectifs du projet étaient ils intégrés à ceux de la réforme de gestion des infrastructures de 2000 ?</li> </ul>	4
6	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comment l'objectif de développement et les objectifs du projet s'inséraient –ils dans les stratégies de l' AFD (DCP, CIP) ?</li> </ul>	1
7	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les attentes des bénéficiaires pouvaient-ils être satisfaits avec d'autres objectifs du projet ? Quelles en sont les conditions ?</li> </ul>	1
8	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La conception du projet était-elle adaptée à l'atteinte des résultats</li> </ul>	3
	Appréciation récapitulative de la pertinence du projet	2

**Notation pour le critère de pertinence :**

Niveau1	Pertinence très satisfaisante, répondant entièrement aux attentes, besoins et priorités du groupe cible, du pays partenaire et du PTF
Niveau2	Pertinence satisfaisante répondant aux attentes, besoins et priorités sans manque essentiel
Niveau 3	Pertinence satisfaisante mais est en dessous des attentes, besoins et priorités
Niveau 4	Pertinence insatisfaisante présentant partiellement des objectifs ne correspondant pas aux attentes des bénéficiaires, besoins et priorités nationales
Niveau 5	Pertinence très insatisfaisante présentant des objectifs qui ne correspondent pas aux attentes, besoins et priorités

**Notation commune pour les critères : Efficacité, efficience, impact, viabilité, performance du projet**

Niveau 1	Très bon résultat nettement au-dessus des attentes
Niveau 2	Bon résultat répondant aux attentes, sans manques essentiels
Niveau 3	Résultat satisfaisant, en dessous des attentes avec prédominance des résultats positifs
Niveau 4	Résultat insatisfaisant, nettement en dessous des attentes avec prédominance des résultats négatifs malgré quelques résultats positifs
Niveau 5	Résultat nettement insatisfaisant, en dessous des attentes avec une forte prédominance des résultats négatifs
Niveau 6	Projet ayant contribué à dégrader fortement les conditions de vie des groupes cibles

## Efficacité

**Définitions du CAD/OCDE et questions clés** : Mesure selon laquelle les objectifs de l'action de développement ont été atteints, ou sont en train de l'être, compte tenu de leur importance relative.

Remarque : terme également utilisé comme système de mesure globale (ou comme jugement) du mérite et de la valeur d'une activité ; mesure selon laquelle une intervention a atteint ou est en train d'atteindre, ses principaux objectifs pertinents, de façon efficiente et durable, et avec un impact positif en terme de développement institutionnel (CAD/OCDE 2002)

	<b>Questions – clés</b>	<b>Evaluation</b>
1	▪ Les produits physiques et non physiques du projet ont –ils été réalisés entièrement?	4
2	▪ Les produits réalisés sont –ils conformes aux prescriptions techniques du cahier de charge ?	4
3	▪ Les produits physiques et non physiques étaient –ils réalisés conformément à la planification ?	4
4	▪ Quelle est l'opinion des bénéficiaires sur les produits réalisés ?	2
5	▪ Le cofinancement par les bénéficiaires a –il été effectif ?	4
6	▪ Les bénéficiaires peuvent-ils faire le lien entre la santé et la consommation de l'eau potable ?	2
7	▪ Les structures de gestion fonctionnent-elles correctement ? ▪ quels sujets sont débattus et quelles solutions ont été prises	3
8	▪ Quelles positions occupent les femmes dans les structures de Gestion ?	4
9	▪ Les outils éducatifs sont-ils toujours utilisés ? Qu'en pensent les bénéficiaires ? sont-ils répliatifs ?	4
10	▪ La réalisation des produits a – elle engendré des effets perceptibles au niveau institutionnel ? Des mesures ont-elles été-elles prises pour réduire les effets négatifs ?	4
	Appréciation récapitulative de l'efficacité du projet	4

## Efficienc

**Définitions du CAD/OCDE et questions clés** : Mesure selon laquelle les ressources (fonds, expertise, temps, etc.) sont converties en résultats de façon économe (CAD/OCDE 2002)

	<b>Questions-clés</b>	<b>Evaluation</b>
1	▪ Les parties prenantes ont-elles alloué les ressources (finances, personnels, logistique) à temps et de manière adéquate ?	4
2	▪ Les coûts prévus par la convention de financement ont-ils été maintenus ?	1
3	▪ Les coûts réalisés sont-ils voisins de ceux des autres projets analogues ?	1
4	▪ Les activités étaient-elles réalisées de manière plus économe ?	1
5	▪ A-t-on réagi dans les délais face aux facteurs d'augmentation des coûts ?	4
	Appréciation récapitulative de l'efficienc du projet	2

## Impact

**Définitions du CAD/OCDE et questions clés** : Effets à long terme, positifs et négatifs, primaires et secondaires, induits par une action de développement, directement ou non, intentionnellement ou non (CAD/OCDE 2002)

	<b>Questions –clés</b>	<b>Evaluation</b>
1	▪ Dans quelle mesure les obstacles rencontrés avant par les bénéficiaires ont – ils été éliminés ou réduits par le projet	2
2	▪ Quelles améliorations des conditions de vie des élèves et d’enseignants, les produits ont –ils apportés ?	2
3	▪ Quels bénéfices en termes financiers les jardins potagers apportent à la vie scolaire ?	3
4	▪ Les effets engendrés par les branchements des écoles au réseau d’eau sont –ils meilleurs que ceux des forages?	4
5	▪ La réalisation des latrines aura-t-elle permis d’améliorer les conditions de la vie scolaire ?	2
6	▪ Le projet a-t-il introduit une innovation qui a influencé les autres projets d’hydraulique scolaire ?	4
7	▪ Le projet a-t-il contribué au renforcement des capacités des Groupes cibles ?	3
8	▪ Comment l’objectif de développement du projet était-il réaliste et comment réponde-t- il toujours aux attentes d’aujourd’hui ?	1
9	▪ Quels impacts ont été atteints du point de vue des thèmes transversaux : genre, environnement et protection des ressources ?	3
	<b>Appréciation récapitulative de l’impact du projet</b>	<b>3</b>

## Viabilité/durabilité

**Définitions du CAD/OCDE et questions clés** : Continuation des bénéfices résultant d'une action de développement après la fin de l'intervention.  
 Probabilité d'obtenir des bénéfices sur le long terme. Situation par laquelle les avantages nets sont susceptibles de résister aux risques (CAD/OCDE 2002)

	Questions clés	Evaluation
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le taux de fonctionnement des pompes est-t-il en dessus du taux national ?</li> </ul>	1
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La qualité de l'eau est-elle conservée ?</li> </ul>	4
3	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les superstructures et les puisards construits sont-ils toujours en bon état ?</li> </ul>	4
4	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les écoles raccordées arrivent-elles à faire face aux charges de l'eau ? Ont-elles eu d'autres alternatives ?</li> </ul>	4
5	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les groupes- cibles sont-ils prêts et sont-ils en mesure de conserver les réalisations et impacts positifs du projet à long terme sans soutien ? -Quel est le degré de risques ?</li> </ul>	3
6	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les groupes- cibles sont-ils en mesure de conserver de manière adéquate les infrastructures en cas de détérioration de leurs conditions économiques ?</li> </ul>	3
7	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les organisations partenaires disposent-elles des capacités pour mettre les prestations de services indispensables à la disposition des groupes- cibles afin qu'ils puissent maintenir les impacts positifs du projet ?</li> </ul>	2
8	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les impacts atteints à la suite du projet peuvent-ils être estimés comme pérennes au niveau économique, et institutionnel?</li> </ul>	2
	<b>Appréciation récapitulative de la durabilité du projet</b>	<b>3</b>

### Contribution de l'AFD/ additionnalité

**Définitions et questions clés :** Appréciation des modalités d'intervention de l'AFD, son apport spécifique et son additionnalité par rapport à d'autres ressources ou modes à disposition du maître d'ouvrage y inclus la contribution à la recherche de solutions aux problèmes rencontrés par le projet (TdR évaluation).

	Questions clés	Evaluation
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comment les objectifs et actions de l'AFD sont-ils exécutés d'une manière complémentaire aux autres ressources et modes d'intervention à la disposition du MEBA ?</li> </ul>	1
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La mise en œuvre des décisions et recommandations faites par l'AFD aurait –elle permis l'atteinte des objectifs du projet ?</li> </ul>	4
3	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Quelle appréciation les partenaires portent-ils sur le suivi du projet par l'AFD ?</li> </ul>	3
	<b>Appréciation récapitulative de la contribution et de l'additionnalité du projet</b>	<b>3</b>

#### **Notation pour le critère Contribution/additionnalité :**

Niveau1	contribution très satisfaisante, répondant entièrement aux attentes des partenaires et des stratégies de l'AFD.
Niveau2	contribution satisfaisante répondant aux attentes des partenaires et des stratégies de l'AFD sans manque essentielle.
Niveau 3	contribution satisfaisante mais est en dessous des attentes des partenaires et des stratégies de l'AFD.
Niveau 4	Contribution insatisfaisante présentant des objectifs ne correspondant pas aux attentes des partenaires et des stratégies de l'AFD.

<b>Agrégation des critères d'évaluation au niveau du projet</b>	
	<b>Note</b>
Pertinence	2
Efficacité	4
Efficiences	2
Impact	3
Viabilité/durabilité	3
Contribution de l'AFD /additionnalité	3
<b>Appréciation globale de la performance du projet</b>	<b>3</b>

### Annexe 5 : Liste et localisation des écoles enquêtées

Provinces	Départements	villages	N°	Ecoles	Nouveaux forages	Forages réhabilités	ONEA
Banwa	Balavé	Balavé B	1	EPP	x		
		Yasso	2	EPP	x		
	Kouka	Kouka	3	EPP		x	
		Mawana	4	EPP		x	
	Sanaba	Nemena	5	Ecole adventiste	x		
		Ziga	6	EPP		x	
	Solenzo	Doudal Sita	7	EPP	x		
	Tansila	Koukouna	8	EPP	x		
		Oourowé	9	EPP	x		
		Tansila	10	EPP B	x		
		Toula village	11	EPP	x		
Kossi	Barani	Gouré Diallo	12	EPP		x	
	Bourasso	Bourasso	13	EPP		x	
	Djibasso	Bara	14	EPP	x		
		Ira	15	EPP	x		
		Kié	16	Ecole franco Arabe	x		
		Saba	17	EPP	x		
	Nouna	Dembo	18	EPP	x		
		Nouna	19	Ecole franco Arabe	x		
		Nouna sect.4	20	EPP			x
		Nouna sect.6	21	Ecole franco Arabe			x
		Solimana	22	EPP	x		
Sono	Sono	23	EPP		x		
Sissili	Biéha	Danfina	24	Ecole franco Arabe		x	
		Livara	25	EPP	x		
		Boura	26	EPP	x		

	Boura	Boura sect.5	27	Ecole Medersa	x		
		Zamouna	28	EPP	x		
	Léo	Dabiou	29	EPP	x		
		Kayérobo	30	EPP		x	
		Léo sect.1	31	Application		x	
		Koutian (Léo sect.2)	32	EPP	x		
		Mano (Léo sect.4)	33	EPP			x
		Wan	34	Ecole franco Arabe	x		
		Zoro	35	EPP	x		
	Tô	Nassau	36	EPP		x	
		Tô	37	EPP B	x		
		Tuai	38	Ecole Medersa	x		
Soum	Aribinda	Aribinda B ONEA	39	EPP			x
		Aribinda sect.6	40	EPP	x		
		Sikiré	41	EPP		x	
	Baraboulé	Sofi	42	EPP	x		
	Djibo	Borguindé	43	EPP	x		
	Kelbo	Diomsogui	44	EPP		x	
		Kelbo B	45	EPP	x		
	Tongomayel	Filio	46	EPP	x		
		Kobawa	47	EPP	x		
Ziro	Cassou	Tiabona Kassolo	48	Ecole Medersa	x		
	Dalo	Bazilakoa	49	EPP		x	
	Sapouy	Dianzoé	50	EPP	x		
		Lou	51	EPP	x		
		Nébrou	52	EPP	x		
		Sia	53	EPP	x		
		Soubouaré	54	EPP	x		

EPP : Ecole Primaire Publique

**Annexe 6 : Existence et état des infrastructures annexes (Tableau n°13 du rapport d'enquêtes)**

Provinces Infrastructures	Banwa				Kossi				Sissili				Soum				Ziro			
	B	P	M	I	B	P	M	I	B	P	M	I	B	P	M	I	B	P	M	I
Muret de clôture	5	4	1	1	5	2	3	2	6	7	-	2	4	1	-	4	-	3	-	4
Dalle	10	1	-	-	5	3	1	3	8	5	-	2	7	1	-	1	3	4	-	-
Anti-bourbier	10	1	-	-	6	1	-	3	7	3	-	5	3	-	-	6	-	1	-	6
Rigole d'évacuation	8	3	-	-	4	5	-	3	8	-	3	4	5	-	1	3	-	3	-	4
Abreuvoir	-	-	-	11	-	1	1	10	2	-	-	13	-	-	-	9	-	1	-	6
Puits perdu	7	3	1	-	3	2	3	4	3	4	-	8	4	-	1	4	-	2	-	5
Nombre total d'écoles	<b>11</b>				<b>12</b>				<b>15</b>				<b>9</b>				<b>7</b>			

**NB : B= bon, P= passable, M= médiocre ; I= inexistant ; - = néant**

## Annexe 7 : Questionnaires des enquêtes administrées

### 1- Focus comité

#### Fiche d'entretien : Comité de Gestion

---

Enquêteur : .....

Ecole : ..... Village : .....

Département.....Province : .....

#### Identification du groupe :

Membre CGPE : .....

.....

Membre AME : .....

.....

Membre APE : .....

.....

Nombre de femmes dans le comité : .....

.....

Poste occupé par les femmes dans le Comité : .....

.....

#### I. Approvisionnement en eau potable :

##### 1.1. Gestion du point d'eau :

Quelles ont été les procédures d'obtention du point d'eau : .....

.....

Qui assure la gestion du point d'eau (CGPE, APE, AME, autre...) ? .....

.....

La question du Genre a-t-elle été prise en compte ? Oui..... Non .....

Si non, pourquoi ? .....

Si oui, comment ? .....

.....

Quelle formation a-t-elle reçue (décrire les thèmes de formation) : .....

.....

Décrire le système de gestion du point d'eau : .....

.....

Quels sont les outils utilisés pour la gestion du point d'eau ? .....

.....

Le comité dispose t'il d'un compte bancaire ? Oui : ..... Non : .....

Si oui, localisation et montant en caisse : .....

Si non pourquoi ? : .....

Quelles sont les provenances des ressources pour le compte ? .....

.....

**Observations et commentaires** sur les outils de gestion ( Carnet de compte, cahier de caisse, cahier de vente ou de cotisation, factures ONEA..... contrat de maintenance.... )

.....

.....

.....

.....

Existe il des difficultés pour l'approvisionnement du compte ? Oui : ..... Non : ..... Si oui

quelles sont ces difficultés ? .....

.....

Relations entre comité de gestion et A.U.E, si elle existe et quel genre de relation ? .....

.....

Quelle a été les différentes contributions à la réalisation du point d'eau ? .....

.....

Existe il un règlement d'usage ? : Oui .... Non .... Si oui, Quels sont les points important de ce règlement ? .....

.....

.....

Si non pourquoi ? .....

.....

## **1.2. Maintenance point d'eau :**

Comment est assurer la maintenance du point d'eau ? .....

.....

Existe-t-ils des outils de maintenance (contrat.....) ? Si oui, quels sont ces outils ?

.....

.....

Quelle est la fréquence des pannes de la pompe ? .....

Quelles difficultés avez-vous avec le point d'eau ? .....

.....

Avez-vous eu des difficultés pour la maintenance ? .....

.....

Avez-vous des difficultés contractuelles avec l'artisan réparateur ? Si oui, quelles sont ces difficultés ? .....

.....

Disposez-vous d'un stock de pièces de rechange ? Oui ..... Non .....

Où vous approvisionnez-vous en pièces rechanges ? .....

Avez-vous verser de l'argent au fournisseur de

pompes :.....

.....

### **1.3. Utilisation de l'eau du forage :**

Quels usages fait on de l'eau du forages ? .....

Quelles sont les activités qui se sont développées autour du forage ? .....

.....

Existe il un jardin scolaire ? .....

Qui est autorisé à utiliser le point d'eau ? .....

Quel changement le point d'eau a apporté à l'école ? .....

.....

## **II. Assainissement et hygiène :**

Quelles sont les infrastructures d'hygiène et d'assainissement qui existe ? .....

.....

Etes-vous satisfaits de ces infrastructures ? Oui :... Non : .... si non pourquoi ? .....

.....

**III. Qu'est ce qu'il faut améliorer en matière d'eau d'assainissement et d'hygiène dans cette école ?**

.....  
.....  
.....

**2 - Focus enseignants**

**Fiche d'entretien : Enseignants**

---

Enquêteur : .....  
Ecole : ..... Village ; .....  
Département.....Province :.....  
Ouvrage d'eau potable : Type..... Année d'installation.....Fonctionnalité.....  
Localisation du forage : dans la cour de l'école :... à l'extérieur de la cour :..... si c'est à l'extérieur à quelle distance d cour ? :

**I. Approvisionnement en eau potable :**

Qui assure la gestion du point d'eau ? .....  
.....  
Décrire le système de gestion du point d'eau : .....  
.....  
Les enseignants ont-ils contribués financièrement dans l'implantation du forage ? .....  
.....  
Quel été le rôle des enseignants dans l'implantation du forage ? .....  
.....  
Les enseignants sont ils impliqués dans la gestion du point d'eau ? Oui... Non .....  
Si oui, comment ? .....  
.....  
Si non, pourquoi ? .....  
.....  
Quel est le changement que le point d'eau a apporté dans la vie des enseignants à l'école ?  
.....  
Avez-vous des difficultés avec le forage. Oui .... Non .....  
Si oui les quelles :  
La quantité de l'eau.....

La qualité de l'eau.....  
Problème mécanique de la pompe .....

Les classes disposent elles de poste d'eau potable ? Oui .... Non .....

Les élèves ont-ils été instruits en notion d'eau potable ? Oui .... Non .....

Y a-t-il un programme de cours sur le péril fécal ? Oui .... Non .....

Le forage a-t-il favorisé des changements de comportement ? Oui .... Non .....

Si oui les quels ? .....

.....

Si non Pourquoi ? .....

.....

Disposez-vous d'un poste d'eau dans la classe ? Oui .... Non .....

Si oui Comment se fait l'approvisionnement de ce poste ? .....

.....

Si non Pourquoi ? .....

## **II. Hygiène et assainissement :**

Les élèves reçoivent ils des cours sur l'hygiène ? : Oui .... Non .....

Existe il un règlement spécifique à l'hygiène pour les élèves ? d'usage ? : Oui .... Non .... Si oui, citer quelques points du règlements : .....

.....

Existe il des infrastructures d'hygiène et d'assainissement ? Oui... Non... Si oui les quelles ?

Latrines ..... Urinoirs ..... Laves mains ..... Poubelles ..... Bacs à ordures .....

Les élèves sont ils instruits à l'utilisation et à l'entretien de ces infrastructures?

Oui... Non ... Si oui par qui ? .....

Si non Pourquoi ? .....

.....

## **III. Formations :**

Les enseignant ont-ils reçu des formations en matière d'eau, d'hygiène et d'assainissement ?

Oui .... Non .....

Si oui quels sont les thèmes qui ont été abordés ?.....

.....

Qui a assuré la formation

.....

Si non Pourquoi ? .....

**IV. Qu'est ce qu'il faut améliorer en matière d'eau d'assainissement et d'hygiène dans cette école ?**

.....  
.....  
.....

**3 - Focus élèves**

**Fiche d'entretien : Focus groupe élèves**

---

Enquêteur : .....

Ecole : ..... Village ; .....

Département.....Province :.....

Ouvrage d'eau potable : Type..... Année d'installation.....Fonctionnalité.....

**Identification du groupe :**

Classe : ..... Effectif : ..... Filles :..... Garçons.....

**I. Approvisionnement en eau potable :**

**1.1.** Que faites vous à la maison le matin avant de venir à l'école ?.....

.....

**1.2.** Que faites vous le matin à l'école avant d'entrer en classe ? .....

.....

**1.3.** Utilisez-vous le forage de l'école ? Oui..... Non.....

Si oui quels usages faites-vous de l'eau du forage ? .....

.....

.....

Si non pourquoi ? .....

.....

**1.4.** Quels sont les instruments utilisés pour l'approvisionnement en eau ?.....

.....

**1.5.** La présence du point d'eau a-t-elle changé vos habitudes quotidiennes ? Oui.... Non...  
Si oui, les quelles ? .....  
Si non Pourquoi ? .....

**1.6.** La présence du point d'eau a-t-elle augmenté votre consommation en eau ? Oui.... Non ...  
Si oui Comment ?.....  
Si non Pourquoi ? .....

**1.7.** Assurer-vous l'entretien du forage ? Oui .... Non .....

Si oui Comment ?.....  
Si non Pourquoi ? .....

**1.8.** Disposez-vous d'un poste d'eau dans la classe ? Oui .... Non .....

Si oui Comment se fait l'approvisionnement de ce poste ? .....  
.....  
Si non Pourquoi ? .....

**1.9.** Quelles difficultés avez-vous avec le point d'eau ? .....  
.....

**II. Assainissement et hygiène :**

**2.1.** Avez-vous des latrines dans la cour de l'école ? Oui .... Non .....

Si oui utilisez-vous ces latrines ?.....  
Si non où faites-vous les selles ?.....

**2.2.** Qui assure l'entretien des latrines ? Si oui  
Comment ?.....  
Si non Pourquoi ? .....

**2.3.** Comment sont entretenues les latrines ?  
.....

**2.4.** Comment êtes-vous organiser pour assurer l'hygiène des classes et de la cour de l'école ?  
.....



- Anti-bourbier                      Etat :  bon     passable    médiocre
- Rigole d'évacuation              Etat :  bon     passable    médiocre
- Abreuvoir                              Etat :  bon     passable    médiocre
- Puits perdu                            Etat :  bon     passable    médiocre
- Margelle                                Etat :  bon     passable    médiocre

#### 1.4 . Hygiène

Propre ..... Sec ..... Humide ..... Insalubre .....

Présence d'animaux (préciser) : .....

Présence d'usagers Elèves ..... Enseignants ..... Villageois .....

#### 1.5 Qualité de l'eau

Sans couleur ..... Rougeâtre ..... Boueuse ..... Autres .....

Sans odeur ..... Présence d'odeur ..... Autres

Goût salé Neutre Autres

## II. Conservation de l'eau dans les classes

Poste d'eau ..... Canari simples ..... Autres.....

Muni de couvercle Oui ... Non ...

Munit de robinet Oui ... Non ... Fonctionnel Oui ... Non ...

Type de récipient d'écopage .....

Etat général de l'hygiène : Bon ..... Passable ..... Médiocre .....

## II. Latrines

### 2.1 Typologie

**Bloc de latrines traditionnelles** : nombre de poste ..... Distinction filles garçons oui ... non

Matériaux de construction : .....

**VIP** : nombre de poste ..... Distinction filles garçons oui ... non ...

Matériaux de construction : .....

**Autres** : nombre de poste ..... Distinction filles garçons oui ... non ...

Matériaux de construction : .....

**2.2 Localisation**

Intérieur de la cour ..... Extérieur de la cour .....

Si c'est à l'extérieur de la cour, à quelle distance de la cour ? : .....

**2.3. Fonctionnalité et utilisation**

Système fonctionnel : Oui ..... Non .....

Si non pourquoi ? Latrines fermées ..... Abandonnées ..... Autres .....

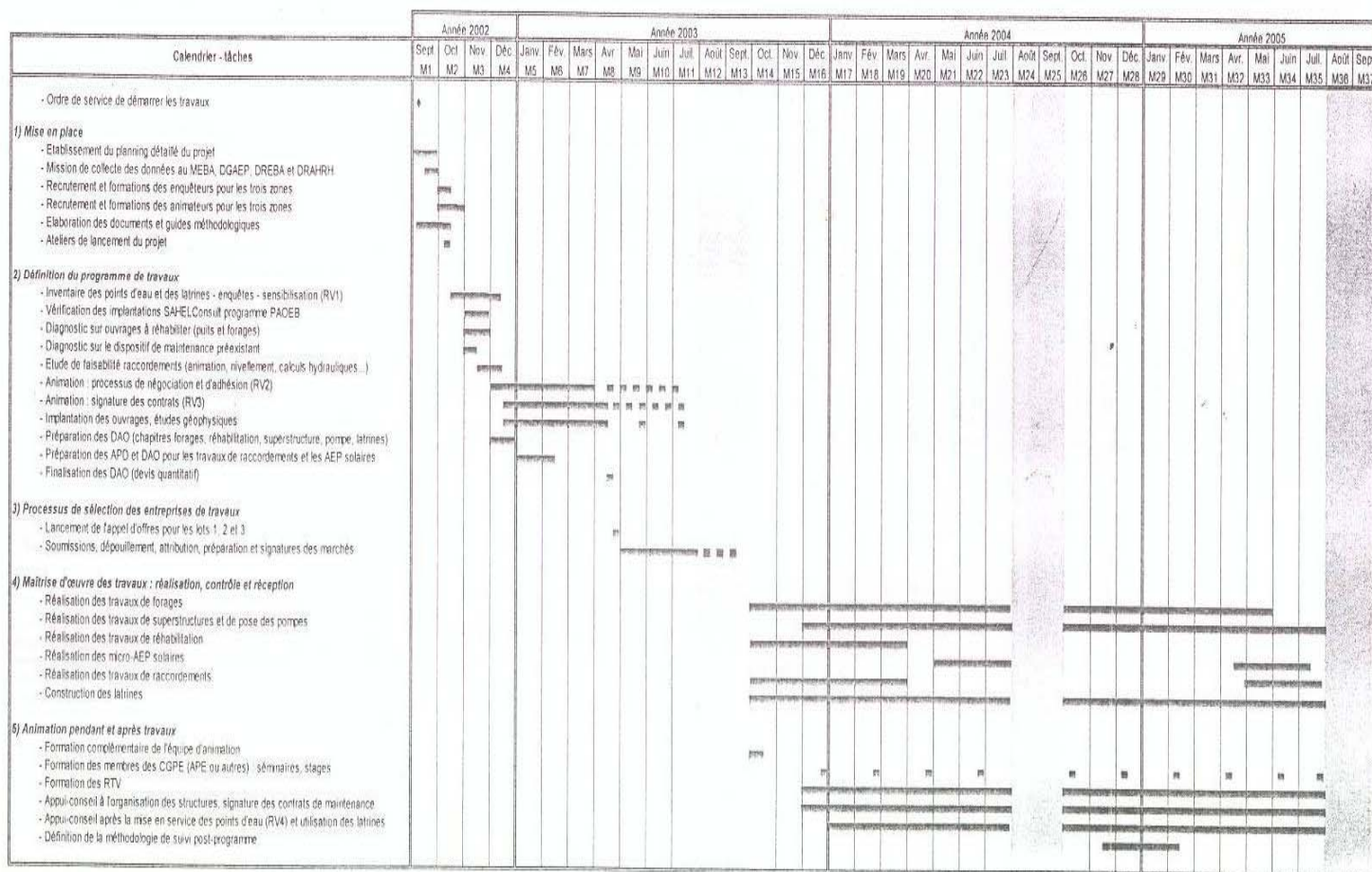
Propreté générale : Bon ..... Acceptable ..... Mauvais ..... Très mauvaise .....

**2.4. Présence d'autres infrastructures d'hygiène et d'assainissement et commentaires:**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## Annexe 8 : Planning initial des travaux du projet

### PROGRAMME D'HYDRAULIQUE SCOLAIRE DANS LES PROVINCES DES BANWA, DE LA KOSSI, DU SOUM, DU LOROU, DE LA SISSILI ET DU ZIRO



**Annexe 9 : Evolution du nombre d'écoles disposant d'eau potable de 2003-2007**

	<b>PROVINCES</b>											
	<b>BANWA</b>		<b>KOSSI</b>		<b>LOROUM</b>		<b>SOUM</b>		<b>SISSILI</b>		<b>ZIRO</b>	
	nombre d'écoles	écoles disposant d'eau potable	nombre d'écoles	écoles disposant d'eau potable	nombre d'écoles	écoles disposant d'eau potable	nombre d'écoles	écoles disposant d'eau potable	nombre d'écoles	écoles disposant d'eau potable	nombre d'écoles	écoles disposant d'eau potable
<b>2003-2004</b>	124	30	151	33	95	15	115	18	110	27	93	12
<b>2004-2005</b>	126	47	168	66	100	13	135	20	120	34	103	19
<b>2005-2006</b>	<b>144</b>	<b>90</b>	<b>184</b>	<b>105</b>	<b>113</b>	<b>12</b>	<b>154</b>	<b>47</b>	<b>126</b>	<b>27</b>	<b>111</b>	<b>23</b>
<b>2006-2007</b>	158	100	187	106	123	13	170	57	141	27	120	22

Source : Extrait des données de la base de statistique scolaire – DEP/MEBA.

## Annexe 10 : Compte rendu de la réunion de validation du rapport final provisoire

**AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT  
BURKINA FASO**

### **Evaluation rétrospective du projet hydraulique scolaire CBF 1116**

#### **Compte rendu de la réunion de validation du rapport final provisoire de l'évaluation tenue le 14 avril 2009**

Le mardi 14 avril 2009, s'est tenue de 15 heures à 18 heures à l'Agence Française de Développement (AFD) , la réunion de validation du rapport final provisoire de l'évaluation rétrospective du projet hydraulique scolaire CBF 1116 . Etaient présents à cette réunion :

#### **Liste de Présences à la Réunion de Restitution de l'évaluation rétrospective - PHS**

N° d'ordre	Noms et Prénoms	Structure	Contact
01	Compaoré Georges	Antéa	50 30 63 34/70 23 92 78 antea.bf@fasonet.bf
02	Konaté Karim	Casadès	50 36 18 88 casades_burkina@yahoo.fr
03	Bonkougou Ousmane	DGRE	50 37 48 71/70 25 50 81 bonkoug_ousm@yahoo.fr
04	Ouattara Nathalia	DGRE	70 11 82 48
05	Batia Dominique Ido	AMBF	70 21 42 65/76 02 43 43 sahel.consult@fasonet.bf
06	Laurent Kaboré	Ambassade Danemark	50 30 61 34/35
07	Romain André	AFD	50 30 60 92
08	Leila Traoré	AFD	50 30 60 92
09	Athanase Compaoré	Consultant SAWES et chef de mission de l'évaluation	50 37 30 97

La séance a été ouverte par Romain André, chargé de mission macro-économie et secteurs sociaux à l'Agence de l'AFD/ Burkina Faso qui a rappelé l'objectif de la réunion qui est l'appréciation du rapport final provisoire afin de permettre la finalisation de l'étude.

La parole a ensuite été donnée au consultant qui a présenté le contenu des divers points du rapport :

- Contexte, Objectifs et méthodes de l'évaluation
- Bilan global du projet
- Performances du projet
- Conclusions
- Recommandations

Après cette présentation, les participants ont d'abord noté la qualité du rapport en terme de clarté et de bonne appréciation des aspects à évaluer. Ils ont apprécié très positivement cet exercice participatif d'évaluation et la capacité commune à relever les insuffisances du projet sans complaisance et dans un esprit toujours constructif. Ils ont par la suite exprimé leurs commentaires et suggestions tendant à améliorer le rapport sur certains points. Il s'agit de :

#### Commentaires et suggestions

Les représentants de la DGRE ont porté des éclaircissements sur la non réalisation de certaines infrastructures annexes mentionnées dans le rapport tout en indiquant qu'ils ont pris soin en son temps de les écarter de la facturation des entreprises. En outre, la question de l'eau trouble de certains ouvrages a été soulevée en son temps mais les dits forages ont été équipés car le contexte géologique caractérisé par des formations sédimentaires très argileuses ne permettait pas d'obtenir de l'eau claire. L'abandon des dits forages signifiait que les écoles concernées allaient être privées d'eau sur plusieurs années si d'autres techniques de captage ne sont pas trouvées. Ils ont pris soin de vérifier la potabilité de l'eau avant l'équipement.

Ils souhaitent qu'à l'avenir le rapport d'évaluation et les conditions de versement des fonds à l'équipe du projet (déblocage des fonds une fois que 20% du montant du projet décaissé) soient plus souples car elles ont contribué à démobiliser le personnel.

Les autres commentaires évoqués sont :

- La réforme du système de maintenance ayant été adoptée en 2000, son application telle que suggérée dans la convention de financement n'était pas une mauvaise chose si l'Administration n'avait pas tardé à prendre les décisions d'application. Il aurait été bon de mentionner dans le rapport d'une part, qu'il existait un programme test de la réforme pendant la période du projet (mais non pris en compte dans l'instruction) et, d'autre part, les raisons, en lien avec les conclusions de la présente évaluation, expliquant la mutation importante de la réforme entre 2000 et aujourd'hui ;

- Il aurait ainsi été très utile de regarder si les contrats des artisans réparateurs passés au cours du projet ont été remis en cause par la réforme actuelle ;
- Il n'avait pas un comité formel de suivi du projet qui permettait de régler les problèmes rapidement, mais seulement des réunions de chantiers ;
- Il y a lieu de remanier l'annexe n°5 en indiquant autant que possible les départements, villages et la nature des écoles (publique, privée). Même si cela ne relevait pas du mandat de l'évaluation, la prise en compte du statut religieux de l'école et de sa composition ethnique aurait été l'occasion d'approfondir une analyse anthropologique sur les questions d'accès à l'eau et de genre ;
- La question de la durabilité des investissements hydrauliques en milieu scolaire qui font partie des protocoles de transfert en cours de signature entre l'Etat, les gouverneurs et les communes méritent une réflexion car les communes n'ont pas suffisamment de moyens pour intervenir dans l'hydraulique ;
- La prise en compte des ouvrages non terminés dans les perspectives d'investissement serait une bonne chose car ces aménagements annexes sont très utiles pour la pérennité de l'ouvrage et le maintien de la qualité de l'eau ;
- Il serait utile de mentionner la fonction consommation de l'eau par les élèves et enseignants ;
- Les résultats de la maîtrise d'œuvre sociale notamment en ce qui concernent la non atteinte des objectifs d'occupation de 50% des postes clés par les femmes sont liés aux pesanteurs sociologiques et non à un problème d'animation. Dans certaines provinces, les femmes acceptent par exemple difficilement les postes de responsabilité en matière hydraulique.. En tout état de cause, cet objectif de 50% fixé lors de l'instruction du projet n'a pas bénéficié d'une attention, d'une réflexion, ni de moyens financiers nécessaires à son atteinte ;
- Plusieurs autres résultats n'ont pas été atteints car en cours de réalisation les équipes ont rencontré des difficultés pour limiter le domaine scolaire et faire comprendre aux groupes cibles la variation du montant de la contribution financière selon la situation de l'implantation du forage. Ainsi, la contribution financière a été harmonisée pour tous les types de forages neufs comme réhabilitation. Il y a lieu de mentionner que les principes qui sous tendaient la réalisation du projet n'étaient pas adaptés ;
- Il y a lieu de mentionner que les raccordements des écoles devaient se faire à partir de mini réseaux et non à travers l'ONEA, ce qui est encore une modification des résultats attendus ;
- Le rapport devrait mentionner la cause de l'arrêt d'un tel projet avec annulation de sommes aussi importantes ;

- Il serait utile de préciser d'avantage que c'est la corvée d'eau qui est cause des multiples retards des enfants à l'école ;
- Une vérification de certaines données chiffrées (pourcentage des postes clés attribués aux femmes dans la Sissili) ;
- Les coûts moyens des ouvrages indiqués ne sont-ils pas influencés par la réalisation incomplète de ceux-ci. Ceci est possible mais il faut noter que le montant de la tranche des travaux non exécutés ne dépasserait pas 50 millions de francs CFA au vu des paiements des entreprises. Ce montant étalé sur 251 forages n'affecte pas sensiblement les coûts moyens estimés ;
- Il a enfin été remarqué la très faible qualité de l'archivage des documents du projet entre les différents acteurs, rendant difficile la collecte des données pour le consultant. Il a ainsi été découvert lors de cette réunion l'existence des fiches d'enquêtes socio-économiques réalisées systématiquement par l'équipe d'animation à chacun de ses passages dans les écoles.

## Annexe 11 : Références bibliographiques

AUTEUR	INTITULE	DATE
ME	Lettre du Ministre de l'eau au ministre des finances et du plan portant demande de requête de financement auprès de la Caisse Française de développement (CFD) pour le projet de création de point d'eau dans les écoles.	15 mai 1995
ME	Lettre du Secrétaire Général du ministère à Monsieur le Directeur de l'Agence de la CFD transmettant deux fiches de projet.	6 Juillet 1995
CFD/Burkina	Lettre n° 1995/OUA/888 du Directeur de la CFD au Burkina Faso à Monsieur le Directeur Général de la C.F.D. Paris ayant pour objet « Saisine CFD pour deux projets d'hydraulique rurale – Ministère de l'Eau).	18 Août 1995
MEBA-UE-CFD	Dossier d'instruction de projet	Août 1997
CFD/Burkina	Lettre n° 1997 /D.218 de Monsieur le Directeur de l'Agence de la Caisse française de Développement – Ouagadougou à Monsieur le Chef de Délégation de la Commission Européenne – Ouagadougou – portant le cofinancement du projet hydraulique scolaire.	19 février 1997
CFD/CFD Burkina	Fiche d'identification de projet	28 mars 1997
UE	Lettre du Chef de Délégation de l'UE à Monsieur le Ministre de l'enseignement de base et de l'alphabétisation – ayant pour objet la prise en compte du Projet hydraulique dans la préparation du 8 <sup>e</sup> dans le secteur de l'éducation de base.	18 juin 1997
MEBA	Lettre du Ministre de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation à Monsieur le Chef de la Délégation de la Commission européenne – Ouagadougou – relative à la préparation du 8 <sup>ème</sup> FED.	24 juin 1997
UE	Lettre n° 03077-97 transmettant le dossier d'instruction du projet hydraulique scolaire et les termes de l'étude de faisabilité à Monsieur le Directeur de l'Agence de la Caisse française de Développement – Ouagadougou.	15 septembre 1997
CFD/Burkina	Lettre n° 1997/OUA/852 du Directeur de la CFD	17 septembre

	au Burkina Faso à Monsieur le Directeur Général de la C.F.D. Paris ayant pour objet : transmission du dossier d'instruction du projet, un projet de termes de référence de l'étude de faisabilité assorti d'un DAO et sollicitant une position concernant la prise en compte du projet.	1997
CFD/Paris	Lettre n° 1997/GOA/T1A/ 1291 du Directeur Générale de la CFD à Monsieur le Directeur de la C.F.D. Ouagadougou ayant pour objet la non confirmation de l'intérêt pour le projet.	9 octobre 1997
CFD/Burkina	Fax à Monsieur le Directeur Général de la C.F.D. Paris ayant pour objet de justifier la position de l'Agence de Ouagadougou sur la nécessité de l'obtention de la confirmation de l'intérêt pour le projet.	9 octobre 1997
CFD/Burkina	Fax à Monsieur le Directeur Général de la C.F.D. Paris ayant pour objet de demander la position définitive sur l'intérêt au projet suite au fax du 9 octobre 1997.	9 octobre 1997
MEBA	Lettre n° 04696 /MEBA/SG/DEP à du Ministre de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation à Monsieur le Directeur de la Caisse Française de Développement – Burkina Faso ayant pour objet la soumission de la requête de financement pour l'étude de faisabilité du projet suite à l'intérêt confirmé de la CFD.	30 octobre 1997
CFD/Burkina	Lettre n° 1998/D.303 du 12 février 1998 à Monsieur Ministre de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation relative aux observations sur le projet de requête de financement et indiquant le ministère habilité pour la requête de financement.	12 février 1998
CFD/Paris	Fax n° 549 du Directeur Générale de la CFD à Monsieur le Directeur de la C.F.D. Ouagadougou <i>ayant pour objet la confirmation de l'intérêt pour le projet.</i>	13 Février 1998
CFD/Burkina	Lettre n° 1998/OUA/202 du Directeur de la CFD au Burkina Faso à Monsieur le Directeur Général de la C.F.D. Paris ayant pour objet la réactivation du dossier « projet », la proposition d'un et un programme de travail avec MEBA,UE, DGH pour l'élaboration de la version provisoire du DAO d'étude de faisabilité.	25 février 1998
MEE	Lettre n° 98-00342/MEE/SG/DGH/DGEAP du	7 avril 1998

	Directeur Général de l'Hydraulique transmettant pour observations le dossier de consultation relatif aux études de faisabilité d'hydraulique scolaire et suite à une réunion tenue le 10 mars 1998.	
CFD/Burkina	Lettre n° 1998/OUA/361 du Directeur de la CFD au Burkina Faso à Monsieur le Directeur Général de la C.F.D. Paris ayant pour objet l'appréciation de la liste restreinte des cabinets d'études.	09 Avril 1998
CFD/Paris	Fax n° 1314 du Directeur Général de la CFD à Monsieur le Directeur de la C.F.D. Ouagadougou <i>ayant pour objet l'appréciation</i> de la liste restreinte des cabinets d'études et accord sur les termes du DAO.	23 Avril 1998
CFD/Burkina	Lettre n° 1998/D/1051 du Directeur de L'Agence française de développement au Burkina Faso à Monsieur le Directeur Général de l'Hydraulique ayant pour objet la transmission des observations relatives à la grille de notation proposée dans le DAO.	04 mai 1998
MEF	Lettre n° 1373 /MEF/SG/DG.COOP/DCB du Ministre de l'économie et des Finances à Monsieur le Ministre de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation ayant pour objet la transmission de l'accord de financement du projet d'hydraulique scolaire du programme d'appui au secteur de l'Education de Base.	24 Août 1998)
AFD/Burkina	Lettre n° 1998/D/1069 du Directeur de L'Agence française de développement au Burkina Faso à Monsieur le Directeur Général de la coopération ayant pour objet la notification d'un accord de principe pour imputer le coût de l'étude sur le Fonds d'études et de préparation des projets.	06 mai 1998
MEBA	Lettre 0533/MEBA/DEP du DEP du MEBA ayant pour objet le report de la réunion de la commission de recrutement d'un bureau d'étude chargé des études de faisabilité du PHS au 06 mai 1999.	29 Avril 1999
MEBA	Procès verbal de réunion de la Commission d'attribution des marchés du MEBA proposant l'attribution du marché au groupement Hydro-Conseil /Sahel Consul.	du 6 mai 1999

MEBA	Lettre 0607/DEP/SCESPPE du DEP du MEBA à Monsieur le Directeur de l'Agence Française de Développement au Burkina Faso ayant pour objet la transmission du PV de la consultation restreinte pour avis de non objection.	29 Avril 1999
AFD/Burkina	Lettre n° 1999/D.1164 de la Directrice de L'Agence française de développement au Burkina Faso à Monsieur le Directeur des Etudes et de la Planification du MEBA ayant pour objet l'accord de non objection.	25 juin 1999)
AFD/Burkina	Lettre n° 1999/D.1168 de la Directrice de L'Agence française de développement au Burkina Faso à Monsieur le Ministre de l'Economie et des finances autorisant l'imputation de l'étude sur le Fonds d'études et de préparation de projets n° VI – Convention n° CBF 1142-01X.	28 juin 1999
MEF	Lettre n° 003171/MEF/SG/DGCOOP/DCB du Directeur Général de la Coopération à Madame la Directrice de L'Agence française de développement au Burkina Faso transmettant le projet de marché d'étude d'identification du PHS pour observations.	31 Août 1999)
AFD/Paris	Fax n° 2464 du Directeur Général de la CFD à Madame la Directrice de A.F.D. Ouagadougou <i>transmettant l'accord sur le projet de marché de l'étude de faisabilité.</i>	17 septembre 1999
AFD/Burkina	Lettre n° 1999/D.1597 de la Directrice de L'Agence française de développement au Burkina Faso à Monsieur le Directeur Général de la Coopération donnant accord de non objection sur le projet de marché de l'étude de faisabilité.	21 septembre 1999
AFD/Burkina	Note sur l'hydraulique scolaire : Réponse à une autre note du siège à Paris en date du 4 janvier 2000 relative à l'hydraulique scolaire et ayant pour objet le choix des structures les plus appropriées (GOA ou DPS) pour assurer le plus efficacement l'instruction et le suivi de la mise en œuvre des deux programmes d'hydraulique scolaire en cours de préparation au Burkina Faso.	13 janvier 2000

AFD/Paris	Compte –rendu de la réunion du 13 janvier 2000 organisée sur la problématique de l'hydraulique scolaire au Burkina Faso à l'initiative de DPS (Département des projets sociaux) ayant pour objet l'harmonisation des interventions de GOA et de DPS dans le cadre de l'instruction des projets d'hydraulique scolaire à l'étude au Burkina Faso.	13 Janvier 2000)
AFD/Paris	Compte rendu de la réunion du 25 janvier 2000 relative à l'extension de l'étude de faisabilité au volet hydraulique scolaire du projet de construction de 66 complexes scolaires instruit par DPS.	25 Janvier 2000)
AFD/Burkina	Lettre n° 2000/D .150 de la Directrice de l'Agence Française de développement au Burkina Faso à Monsieur le Ministre de l'Enseignement de Base et de l'alphabétisation ayant pour objet l'extension des prestations du groupement Hydroconseil/sahel consult à l'étude de faisabilité de 66 de l'approvisionnement en eau des 66 complexes scolaires à travers un nouveau marché.	28 Janvier 2000
MEBA	Lettre n° 2000- 00797 /MEBA/SG/DEP à Madame la Directrice de l'Agence Française de Développement – Burkina Faso ayant pour objet l'émission d'un avis de non objection pour l'extension des prestations du groupement.	21 février 2000
Hydroconseil	Lettre à Monsieur Christian SAUTTER , Ministre de l'Economie et des finances , à l'attention de la direction du trésor, déclarant que le contrat n'a pas donné , ne donne pas ou ne donnera pas lieu à la perception de frais commerciaux extraordinaires.	22 mars 2000
AFD/Burkina	Fax n° 2000/OUA/440 à Direction Générale Agence Française de Développement Paris et relatif à la non prise en compte du consensus sur la participation à l'investissement initial.	6 juin 2000
AFD/Paris	Fax n° 1298 du Directeur Général de la CFD à Madame la Directrice de A.F.D. Ouagadougou transmettant des éléments de discussion avec Hydro-Conseil sur la prise en compte de nouveaux principes concernant la contribution des bénéficiaires à l'investissement et les actions à entreprendre pour garantir la cohérence avec les autres intervenants.	9 juin 2000

AFD/Burkina	Lettre n° 2000/D. 987 de la Directrice de L'Agence française de développement au Burkina Faso à Monsieur le Directeur Général de l'Hydraulique ayant pour objet la prise en compte de nouveaux principes concernant la contribution des bénéficiaires à l'investissement.	13 juin 2000
DGH	Lettre du Directeur Général de l'Hydraulique à Madame la Directrice de l'Agence Française de Développement ayant pour objet l'acceptation des nouveaux principes concernant la contribution des bénéficiaires à l'investissement.	28 juin 2000
Hydro-conseil	Lettre transmettant à Agence Française de Développement – Ouagadougou, la version définitive du rapport final de l'étude du programme d'hydraulique scolaire.	16 Août 2000)
AFD/Paris	Compte rendu de la réunion du 22 septembre 2000 relative à l'étude de faisabilité du volet hydraulique scolaire du Projet d'amélioration de l'offre éducative de base au Burkina Faso (AOEB) et ayant pour objet de faire le point sur l'état d'avancement de l'étude de faisabilité du volet hydraulique scolaire du PAOEB et d'examiner les actions restants à mettre en œuvre dans la perspective de l'évaluation du PHS.	22 septembre 2000
MEBA	Marché n ° 30/2000/MEF/MEBA approuvé le 13/10/2000.	-
Hydroconseil/Sahel Consult	Etude de faisabilité et d'identification pour l'équipement d'écoles en nouveaux points d'eau dans 6 provinces du Burkina Faso ( Sissili, Ziro, Lorum, Soum, Banwas et Kossi ) : 370 écoles et 60 CEBNF dans le cadre du PASEB et 52 complexes scolaires dans le cadre du PAOEB – Rapport final 1 et 2.	30 novembre 2000
AFD/Burkina	Note de présentation de projet au CDOD	2 novembre 2000
AFD/Burkina	Lettre n° 2000/D.2018 à son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de France au Burkina Faso ayant pour objet une demande d'avis sur l'instruction du projet.	8 novembre 2000
Ambassade de France	Avis de son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de France concernant le projet de création et de remise en état de points d'eau modernes dans les écoles primaires.	20 novembre 2000

AFD/Paris	Projet d'hydraulique scolaire- Aide –mémoire de la mission d'évaluation réalisée du 27 novembre au 7 décembre 2000 au Burkina Faso.	19 décembre 2000
AFD/Paris	Rapport d'évaluation du projet d'hydraulique scolaire.	Janvier 2001
AFD /Burkina	Fax n° 2001/OUA/007 transmettant à AFD Paris , les observations sur rapport évaluation du projet hydraulique scolaire.	4 janvier 2001
DGH	Lettre n° 001/0110 /MEE/SG/DGH/DAEP à Madame la directrice de l'AFD transmettant les observations sur l'aide mémoire de la mission d'évaluation du projet hydraulique scolaire.	23 janvier 2001
DEP/MEBA	Lettre 2001-036/DEP/D à Madame la directrice de l'AFD transmettant les observations sur l'aide mémoire de la mission d'évaluation du projet hydraulique scolaire.	25 janvier 2001
MEF	Lettre n°2001/715/MEF/SG/DG-COOP/DCB à Madame la directrice de l'AFD Burkina Faso ayant pour objet la demande de financement du PHS.	19 avril 2001
AFD/Burkina	lettre n° D .721 à Monsieur le Ministre délégué auprès du ministre, chargé des finances et du budget ayant pour objet d'informer le ministre de l'autorisation à consentir le concours financier pour le financement partiel du PHS.	20 avril 2001
AFD/ Burkina Faso	Convention de financement CBF 1116 01 Y	18 juin 2001
MEBA	lettre n° 04469/MEBA/SG/DEP à Monsieur le directeur de l'AFD et ayant pour objet la désignation de l'agent chargé du suivi et pilotage du PHS.	22 août 2001
DGH	lettre n° 001/1441/MEE/SG/DGH/DAEP à monsieur le DEP du MEBA et ayant pour objet la transmission de l'arrêté n° 2001-039/MEE/SG/DGH portant nomination du chef de projet d'hydraulique scolaire.	2 novembre 2001
MEBA	Arrêté rectificatif n°2001/0207/MEBA/SG/PASEB du 30 novembre 2001 portant création et attribution du comité de pilotage du PASEB.	-
MEE	Arrêté n° 2001-057/MEE/SG/DGH du 24/12/2001 portant nomination de Madame Ouattara née Tcheshnova Natalia, chef de projet hydraulique scolaire.	-

MEBA	Arrêté n° 2002 -007 PRES/MEBA/SG/DEP du 13 mars 2002 portant nomination d'un chef de projet de l'hydraulique scolaire : Bingouwéogo P. Etienne.	-
MEBA/MEE	Protocole d'ACCORD MEBA/MEE du 14 mars 2002 portant intervention DGH en qualité de maître d'ouvrage délégué du PHS.	-
AFD/Paris	Fax n° 28 du 12/08/ 2002 levant les conditions suspensives.	12/08/ 2002
AFD/Paris	Message EISA du 4 /09/2001 transmettant un projet de DAO de IC et définissant le calendrier de recrutement.	4 /09/2001
AFD/Burkina	Lettre n° 2002/D.052 à monsieur le ministre /MEBA transmettant l'accord de non objection sur le choix de l'ingénieur conseil : ANTEA.	24 janvier 2002
MEF	Marché n° 19/2002/MEF/MEBA du 29 juillet pour les prestations d'ingénieur conseils et d'animation dans le cadre du PHS.	-
ANTEA	Compte rendu de la réunion de démarrage de projet.	10 septembre 2002
AFD/Paris	Comptes rendus des missions de suivi par AFD/Paris.	-
MEF	Marchés des entreprises	-
ANTEA	Comptes rendus des réunions mensuelles de chantier.	-
ANTEA	Rapport final du projet	Juin 2006
AN	Loi d'orientation de l'éducation	Septembre 2007
MEBA	PDDEB –Phase 1 et 2	